

Convention sur la diversité biologique

Rapport sur la conservation des plantes

Un examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (GSPC)



Convention sur
la diversité biologique

Publié par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.
ISBN: 92-9225-129-5

Droits d'auteur © 2009, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

Les appellations employées et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les opinions rapportées dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement celles de la Convention sur la diversité biologique.

Cette publication peut être reproduite à des fins éducatives ou à but non lucratif, sans autorisation préalable des titulaires des droits d'auteur, à condition de faire référence à la source. Le Secrétariat de la Convention apprécierait recevoir une copie de toute publication utilisant ce document comme source.

Citation: Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2009). Le Rapport sur la conservation des plantes : Un examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (GSPC), 48 pages.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter:

Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Centre de commerce mondial
413 rue Saint-Jacques, bureau 800
Montréal, Québec, Canada H2Y 1N9
Téléphone: 1 (514) 288 2220
Télécopieur: 1 (514) 288 6588
Courriel: secretariat@cbd.int
Site web: www.cbd.int

Table des matières

Avant-propos	2
Du Partenariat mondial pour la conservation de plantes	3
Remerciements	4
Principaux messages du Rapport sur la conservation des plantes	5
Introduction: le rôle essentiel de la diversité des plantes	6
Un résumé de l'examen approfondi de la mise en œuvre de la Stratégie par la Convention sur la diversité biologique (CBD)	8
Progrès dans la mise en œuvre nationale et régionale de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	9

Objectif 1: Une liste de travail, largement accessible, des espèces végétales connues, constituant un pas vers une flore mondiale complète	12
Objectif 2: Une évaluation préliminaire de l'état de conservation de toutes les espèces végétales connues, aux niveaux national, régional et international	14
Objectif 3: Développement de modèles à l'aide de protocoles pour la conservation et l'utilisation durable des plantes, fondés sur la recherche et les expériences de terrain	16
Objectif 4: Au moins 10% de chacune des régions écologiques du monde effectivement conservées	18
Objectif 5: Assurer la protection de 50% des zones les plus importantes en matière de diversité végétale	20
Objectif 6 : Au moins 30% des terres productives gérées dans le respect de la conservation de la diversité végétale	22
Objectif 7: Soixante pour cent des espèces menacées du monde conservées in situ	24
Objectif 8: 60% des espèces végétales menacées dans des collections ex situ accessibles, de préférence situées dans leur pays d'origine, dont 10% font l'objet de programmes de récupération et de restauration.	26
Objectif 9: 70% de la diversité génétique des plantes cultivées et des autres principales espèces végétales à valeur socio-économique sont conservés, et les connaissances locales et autochtones connexes préservées.	28
Objectif 10: Instauration de plans de gestion visant au moins 100 des principales espèces exotiques envahissantes menaçant les plantes, les communautés végétales, ainsi que les habitats et écosystèmes associés	30
Objectif 11: Aucune espèce de flore sauvage n'est menacée par le commerce international	32
Objectif 12: 30% des produits d'origine végétale proviennent de sources gérées de façon durable	34
Objectif 13: Mettre un terme à l'appauvrissement des ressources végétales, ainsi qu'à celui des connaissances, innovations et pratiques locales et autochtones connexes sur lesquelles reposent des moyens d'existence viables, la sécurité alimentaire et la santé au niveau local	36
Objectif 14: L'importance de la diversité des plantes et la nécessité de sa conservation sont incorporées dans des programmes sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public	38
Objectif 15: Augmentation, en fonction des besoins des pays, du nombre de personnes formées travaillant à la conservation des plantes à l'aide de moyens appropriés en vue d'atteindre les objectifs de la présente Stratégie	40
Objectif 16: Création de réseaux nationaux, régionaux et internationaux s'occupant de la conservation des plantes, ou développement des réseaux existants	42

Annexe 1: Recommandation XII/2 du SBSTTA 12. Examen approfondi de la mise en œuvre de la stratégie mondiale pour la conservation des plantes	45
Annexe 2: Note d'information de la COP 9 concernant le Rapport sur la conservation des plantes	47
Annexe 3: Décision IX/3 de la COP 9. Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	48

AVANT-PROPOS

Les plantes sont universellement reconnues comme un élément essentiel de la diversité biologique du monde et une ressource essentielle pour la planète. Plusieurs milliers de plantes sauvages ont une grande importance économique et culturelle, en fournissant de la nourriture, des médicaments, du carburant, des vêtements et des abris pour l'homme dans le monde entier. Les plantes jouent également un rôle clé dans le maintien de l'équilibre écologique de la Terre et de la stabilité des écosystèmes. Elles fournissent des habitats pour les animaux et les insectes.

De nombreuses espèces végétales sont menacées par la transformation des habitats, la surexploitation, les espèces exotiques envahissantes, la pollution et les changements climatiques, et sont maintenant en danger d'extinction. La disparition de cette diversité biologique vitale en si grande quantité représente l'un des plus grands défis pour la communauté mondiale: mettre fin à l'appauvrissement de la diversité des plantes, essentielles pour répondre aux besoins présents et futurs de l'humanité.

En 2002, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, par la décision VI/9, a adopté la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (GSPC), une stratégie qui vise à mettre fin à l'actuelle perte de la diversité des plantes, et contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable.

Le développement de la stratégie a bénéficié d'un certain nombre de consultations et de présentations de points de vue des Parties, et du soutien des résolutions et initiatives connexes. La récente révision en profondeur de la stratégie a généré de précieuses informations pour la communication des progrès, des défis, des possibilités et des lacunes, et elle a donné de nouveaux exemples et des études de cas sur la mise en œuvre des différents objectifs de la GSPC. Ces informations ont été revues dans le présent rapport.

Comme vous le savez, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) de la Convention sur la diversité biologique a fait savoir que ce rapport fournit des contributions à la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique. Cependant, même si des données quantitatives sur les progrès réalisés au niveau mondial sont présentées pour certains des objectifs (1, 2, 7, 8 et 10), des indicateurs sont encore en cours de développement et d'autres données sont en train d'être collectées. Des données sur les autres objectifs devraient être disponibles d'ici 2010.

Cependant, je suis convaincu que le Rapport sur la conservation des plantes, élaboré en collaboration avec le Partenariat mondial pour la conservation des plantes et d'autres organisations et parties intéressées, sera un important outil de communication et de sensibilisation pour la mise en œuvre de la Stratégie. Je tiens à remercier tous ceux qui sont impliqués dans la préparation de ce rapport, ainsi que tous ceux qui ont présenté des documents, des études de cas, des expériences et des observations.

Dr. Ahmed Djoghlaif
Secrétaire exécutif
Convention sur la diversité biologique



DU PARTENARIAT MONDIAL POUR LA CONSERVATION DES PLANTES

Il m'est un plaisir d'accueillir cet important rapport qui documente les progrès qui ont été faits dans le monde entier en vue de la réalisation de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (GSPC). L'adoption de la stratégie en 2002, par la Convention sur la diversité biologique, a été un succès majeur pour la conservation de la biodiversité dans le monde entier. Elle a apporté une reconnaissance nécessaire et urgente, non seulement par la reconnaissance de l'importance des plantes pour l'humanité mais aussi en soulignant les menaces qui pèsent sur des dizaines de milliers d'espèces végétales. L'importance unique des plantes comme ressources naturelles renouvelables essentielles et la base pour la plupart des écosystèmes terrestres requérait cette stratégie pour aider à stopper la perte de la diversité des plantes et augmenter la prise de conscience par rapports aux menaces qui pèsent sur celles-ci.

La stratégie a été également une avancée extrêmement novatrice de la Convention vu qu'elle a incorporé pour la première fois une série d'objectifs, pour la conservation de la biodiversité, visant à atteindre des résultats mesurables dans la conservation des plantes d'ici 2010. Le rôle de catalyseur de la stratégie dans la stimulation de nouveaux programmes et de nouvelles initiatives à tous les niveaux a été très important, elle relie l'appui d'un large éventail d'organisations et d'institutions. Il est clair que beaucoup des nouvelles mesures de conservation des plantes ont été encouragées et soutenues par la GSPC à ce jour, y compris la génération de nouvelles ressources substantielles pour la conservation de la biodiversité qui, autrement, n'auraient pas été disponibles.

Ce rapport montre que des progrès substantiels ont été réalisés pour atteindre certains des objectifs de la GSPC, alors que pour d'autres, ils ont été limités et leur concrétisation nécessitera un effort renouvelé de la communauté internationale. La mise en place d'un Partenariat mondial pour la conservation des plantes (GPPC) en 2004, comme une initiative volontaire visant à réunir des organisations internationales, régionales et nationales afin de contribuer à la mise en œuvre de la GSPC a été largement saluée, et ce rapport témoigne de l'importante contribution du partenariat et de ses membres.

Ce rapport fournit un résumé utile et attendu des progrès réalisés à ce jour. Jusqu'à présent, un bon départ a été fait dans la lourde tâche de sauvegarder la diversité végétale partout dans le monde, mais ce n'est qu'un début. Il n'y a aucun doute sur l'urgence de ce travail, si nous ne parvenons pas à la conservation des dizaines de milliers de plantes sauvages, importantes pour la nourriture, les fibres, les médicaments, le combustible et plusieurs autres fins, il y aura beaucoup moins de ressources naturelles pour soutenir les générations futures. Il est également urgent que les travaux devraient commencer à faire en sorte que le travail de la Stratégie continue au-delà de 2010, pour aider à maintenir son élan et un véritable enthousiasme qui a caractérisé ses six premières années, ainsi que de veiller à ce que l'approche centrée sur l'urgence de mesures de conservation des plantes, au cours de la décennie, se poursuive jusqu'en 2020.

Le Partenariat mondial pour la conservation des plantes s'est senti privilégié de pouvoir aider à la préparation de ce rapport. Étant que président du Partenariat, je suis heureux d'offrir mes félicitations aux membres qui ont été impliqués dans la préparation de ce rapport et d'encourager tous ceux qui sont en mesure de contribuer à la conservation des plantes à redoubler d'efforts au cours des prochaines années.

M. Peter Wyse Jackson
Président du Partenariat mondial pour la conservation des plantes (GPPC)
Dublin, Irlande



REMERCIEMENTS

La douzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques de la Convention sur la diversité biologique a demandé au Secrétaire exécutif, d'élaborer, pour la neuvième réunion de la Conférence des Parties, en collaboration avec le Partenariat mondial pour la conservation des plantes (GPPC), le Centre de suivi mondial pour la conservation (WCMC) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et les organisations compétentes, et en tenant compte des contributions des Parties, des autres gouvernements et des parties prenantes, un «Rapport sur la conservation des plantes», qui pourrait contribuer à la troisième édition des Perspectives mondiales sur la biodiversité «Global Biodiversity Outlook». Le rapport servira aussi comme outil de communication et de sensibilisation sur la mise en œuvre de la Stratégie. Le Secrétaire exécutif, avec l'appui du gouvernement de l'Irlande et du Partenariat mondial pour la conservation des plantes, travaillant en étroite collaboration avec le PNUE-WCMC et la *Botanic Gardens Conservation International* (BGCI), a organisé une réunion d'un groupe volontaire de rédaction qui s'est tenue au *National Botanic Gardens*, de Dublin, du 28 au 30 novembre 2007. Le groupe de bénévoles était composé de membres du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, du président du GPPC; de BGCI; de l'UICN; de *Plantlife International*; du PNUE-WCMC; du *South African National Biodiversity Institute* (SANBI Afrique du Sud), du *Royal Botanic Garden*, Edinbourg (UK) et de trois points focaux de la GSPC (Canada, Irlande, Royaume-Uni). La réunion a approuvé le contenu et les études de cas potentielles et élaboré les grandes lignes de ce rapport. En outre, un appel a été lancé par le président du GPPC pour demander aux bénévoles de rédiger et décrire les éléments pour les différents objectifs, se mettre d'accord sur les délais et superviser la production du rapport.

Les éléments de la rédaction du rapport ont été publiés en décembre en vue d'obtenir de nouvelles contributions, puis le projet initial a été généré. Trois versions du rapport ont été examinées entre janvier et mars 2008. Une ébauche a alors été mise sur le site Web de la CDB pour examen par les pairs entre le 1er et le 15 avril 2008. Des commentaires sur le projet ont été reçus des Parties, notamment du Canada, de la Chine, de l'Allemagne, de l'Irlande, du Mexique, de l'Afrique du Sud et du Royaume-Uni, ainsi que des organismes internationaux et partenaires, y compris des membres du GPPC, du BGCI, de *Plantlife International*, du *Royal Botanic Gardens Kew*, de *Species 2000*, de la FAO et du PNUE-WCMC.

Nous aimerions souligner la contribution de l'équipe de la rédaction: des points focaux de la GSPC David Galbraith (Canada), Matthew Jebb (Irlande) et Chris Cheffings (Royaume-Uni), des membres du GPPC Peter Wyse Jackson (*National Botanic Gardens - Irlande*); Christopher Willis (SANBI, Afrique du Sud); Claire Brown (PNUE-WCMC); Sara Oldfield et Suzanne Sharrock (BGCI); Steve Blackmore (*Royal Botanic Garden, Edinbourg - Royaume-Uni*); Alan Paton (*Royal Botanic Gardens Kew - Royaume-Uni*); Geoffrey Howard (UICN); Radford et Liz Alan Hamilton (*Plantlife International*).

D'autres contributions et commentaires ont été fournis par Domitilla Raimondo et Ian Oliver (SANBI Afrique du Sud); Kingsley Dixon (*Kings Park and Botanic Gardens, Perth, Australie*); Linda Collette, (FAO); Jane Smart et Julie Griffith (UICN); Frank Bisby (*Species 2000*); Eimear Nic Lughadha, Natasha Ali et China Williams (*Royal Botanic Gardens Kew*), et enfin le personnel du Secrétariat de la CDB.

Nous tenons à remercier tous les particuliers et toutes les organisations, des contributions qui ont enrichi ce rapport et, par conséquent, exprimer notre gratitude.

Stella Simiyu
Administratrice de Programme SCBD / BGCI GSPC

PRINCIPAUX MESSAGES DU RAPPORT SUR LA CONSERVATION DES PLANTES

1. Les plantes sont un élément essentiel de la biodiversité et des écosystèmes sains. Elles offrent un éventail de services écosystémiques, tels que la production de l'oxygène et l'élimination des émissions de dioxydes de carbone atmosphériques, la création et la stabilisation des sols, la protection des bassins hydrographiques et la fourniture de ressources naturelles, y compris la nourriture, les fibres, l'énergie, l'abris et les médicaments.
2. Les deux tiers des espèces de plantes du monde sont en danger d'extinction à cause de la pression croissante de la population humaine, la modification de l'habitat, la déforestation, la surexploitation, la propagation des espèces exotiques envahissantes, la pollution et l'impact croissant des changements climatiques.
3. La Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (GSPC), dont l'objectif est de mettre fin à l'actuelle perte de la diversité des plantes, a fourni une base solide pour des progrès réels dans la conservation des plantes à travers le monde. La mise en œuvre de la GSPC a démontré l'importance des divers réseaux, des différentes collaborations et du rôle crucial joué par de forts partenariats intersectoriels dans le contexte de la Convention sur la diversité biologique.
4. La stratégie constitue, en outre, un bon point d'entrée pour les Parties en vue d'aborder les questions de lutte contre la pauvreté et favoriser la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement au niveau national et mondial tout en veillant à ce que les collectivités continuent de tirer des avantages de la diversité végétale, un besoin clairement mis en évidence par les récentes conclusions de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire.
5. Alors que dans certains cas, une approche nationale pour la mise en œuvre de la stratégie a été par défaut, l'option la plus pragmatique, dans d'autres cas, une approche régionale a permis une approche plus rationnelle grâce à des objectifs régionaux de développement, fondés sur des priorités, des capacités et des possibilités nationales et /ou régionales. Dans les deux options, la nécessité d'aller au-delà des jardins botaniques et des communautés de conservation en vue d'intégrer la stratégie dans l'agriculture, la foresterie et les autres politiques de gestion des terres, ainsi que des initiatives de réduction de la pauvreté et des stratégies de développement, a été soulignée.
6. Bien que des progrès importants aient été signalés pour huit des seize objectifs des progrès limités ont été jusqu'ici réalisés dans l'atteinte des autres, notamment pour l'objectif 2 (achèvement de l'évaluation préliminaire de conservation), l'objectif 4 (régions écologiques conservées), objectif 6 (conservation de la biodiversité dans des terres de production), objectif 12 (utilisation durable des produits à base de plantes) et l'objectif 15 (capacité et formation dans la conservation des plantes). Des investissements importants vers l'objectif 15 sont cruciaux pour la réalisation de tous les Objectifs d'ici 2010.
7. Les nouvelles tendances des changements climatiques posent une menace plus sérieuse pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité végétale et pourraient compromettre les gains réalisés jusqu'ici, si elles ne sont pas abordées de manière urgente. Une hausse de la température mondiale augmentera le taux d'extinction des espèces végétales. Il y a donc un réel besoin de regarder au-delà de 2010, en s'appuyant sur le cadre et les résultats obtenus au cours de la mise en œuvre de la stratégie actuelle.

INTRODUCTION

LE RÔLE ESSENTIEL DE LA DIVERSITÉ DES PLANTES

Les plantes sont universellement reconnues comme un élément vital de la biodiversité et la durabilité mondiale. Par exemple, les plantes fournissent de la nourriture (environ 7000¹ espèces sont utilisées pour l'alimentation²), des fibres, de l'énergie, de la protection et de la médecine. Des écosystèmes à base de diversité végétale fournissent les conditions et les processus qui soutiennent la vie et sont essentiels au bien-être et aux moyens de subsistance de l'humanité tout entière. Les services écosystémiques fournis par les plantes comprennent :

- La production d'oxygène et l'assimilation/la séquestration du dioxyde de carbone dans les systèmes marins et terrestres qui suppriment actuellement environ 50% des émissions anthropiques de CO²;
- La création, la stabilisation et la protection du sol indispensable à la plupart des systèmes agricoles de production et les grands réservoirs de carbone dans la biosphère terrestre, et
- La création et la protection de bassins versants, le ralentissement du taux de ruissellement des précipitations et la facilitation de l'infiltration et la purification de l'eau.

Les plantes constituent également la base de la pyramide trophique dans tous les écosystèmes terrestres et la plupart des écosystèmes marins sur lesquels nous et toutes les autres espèces animales dépendons inévitablement. En outre, les plantes fournissent une multitude de ressources naturelles pour l'humanité, en particulier dans les pays en développement. Elles fournissent la base pour l'ensemble de nos aliments, la plupart des médicaments et bien d'autres ressources essentielles à notre vie quotidienne.

L'état global et les tendances de la diversité végétale

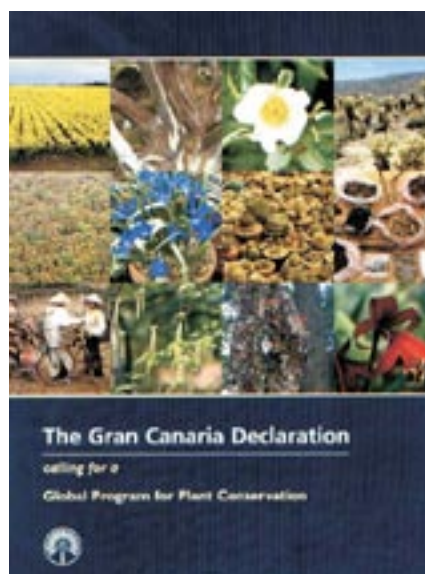
Une image fidèle de l'état des plantes et des tendances qui ont un impact sur elles est difficile à déterminer. En effet, nous ne connaissons pas encore le nombre exact d'espèces végétales dans le monde (actuellement estimée à 370.000 espèces connues). Toutefois, il est prévu que jusqu'à deux tiers des espèces végétales de la planète sont en danger d'extinction dans la nature au cours du 21^e siècle (Déclaration de Gran Canaria - 2000)³.

L'extinction et la baisse de la diversité des plantes sont dues à une série de facteurs, notamment la croissance démographique, des taux élevés de modification de l'habitat et de déforestation, la surexploitation, la propagation des espèces exotiques envahissantes, la pollution et les changements climatiques (Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, 2005⁴).

L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire a noté que près de 60% des services écosystémiques évalués sont dégradés ou utilisés de manière non durable. La dégradation des services des écosystèmes est souvent à l'origine de dommages significatifs au bien-être humain et elle constitue la perte d'un atout naturel ou de la richesse d'un pays. L'évaluation a également noté un déclin continu des services fournis par l'environnement, notamment les aliments sauvages, le bois, le coton, le bois de chauffage, les ressources génétiques et les médicaments. Il est clair que la tendance globale de la diversité végétale est en baisse.

La Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (GSPC)

Le 16^{ème} Congrès botanique international à Saint-Louis, au Missouri, en 1999, a invité à reconnaître la conservation des plantes comme une priorité mondiale dans la conservation de la biodiversité, étant donné la perte continue de diversité végétale et le rôle fondamental joué par les plantes pour la subsistance de la vie humaine et d'autre biodiversité.



1 Wilson, E.O. (1992). The Diversity of Life. Penguin, London, UK. 432 pp

2 http://www.underutilizedspecies.org/documents/PUBLICATIONS/gfu_icuc_strategic_framework.pdf

3 Blackmore, S.; Bramwell, D.; Crane, P.; Dias, B.; Given, F.; T., Leiva, A.; Morin, N.R.; Pushpangadan, P.; Raven, P.H.;

Samper, C.; Sarukhan, J., J.; Simiyu, S.; Smirnov, I.; and Wyse Jackson, P.S. (2000). La Déclaration de Gran Canaria, BGCI, Richmond, U.K.

4 www.millenniumassessment.org

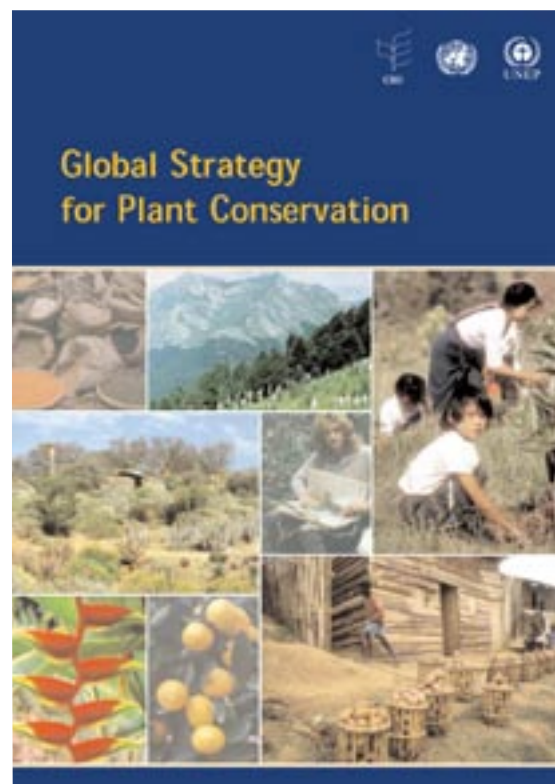
En réponse à cet appel, en 2000, le *Botanic Gardens Conservation International* (BGCI) a convoqué une réunion ad hoc d'un groupe d'éminents botanistes et de conservateurs représentant tout un éventail d'organisations nationales et internationales, d'institutions et d'autres organismes de 14 pays. Le résultat de cette réunion a été la Déclaration de Gran Canaria (2000), soulignant la nécessité d'une initiative mondiale visant à remédier à la perte de diversité végétale. À la suite de cet appel à l'action, il a été proposé qu'une Stratégie mondiale pour la conservation des plantes devrait être élaborée et mise en œuvre dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

Un cadre de 16 objectifs a été élaboré et adopté par la sixième Conférence des Parties de la CDB en 2002, il aborde les cinq thèmes de la GSPC:

1. Comprendre et documenter la diversité végétale ;
2. Conserver la diversité végétale ;
3. Utiliser la diversité végétale de manière durable ;
4. Promouvoir l'éducation et la sensibilisation à la diversité des plantes ; et
5. Renforcer les capacités pour la conservation de la diversité végétale.

Depuis son adoption, la GSPC a été mise en œuvre à travers le monde par une impressionnante combinaison d'actions locales, nationales et internationales.

Ce rapport de conservation des plantes décrit les progrès réalisés de 2002 à 2008. Le rapport met également en évidence l'urgence des défis et des priorités pour une meilleure mise en œuvre d'ici 2010, il fournit un contexte et des raisons pour d'autres initiatives mondiales de conservation des plantes au-delà de 2010.



Objectif: «mettre un terme à l'actuelle perte de diversité végétale»



Une des plantes les plus remarquables du monde, l'orchidée souterraine (*Rhizanthella ardneri*) des points chauds de la biodiversité du Sud-ouest de l'Australie-Occidentale produit une tulipe comme une grappe de petites fleurs d'orchidée d'une plante souterraines sans feuilles. La GSPC a facilité l'action pour sauver du danger critique d'extinction cette orchidée comme une collection *ex situ* de semences et de plantes dans le cadre d'un important programme de Kings Park et du Jardin botanique pour sécuriser *ex situ*, des semences et des mycorhizes de toutes les orchidées des points chauds de la biodiversité du Sud-ouest de l'Australie-Occidentale. (Photo: K. Dixon)

UN RÉSUMÉ DE L'EXAMEN APPROFONDI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE PAR LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

La Stratégie mondiale pour la conservation des plantes a été adoptée en 2002 (annexe à la décision VI/9) avec l'objectif ultime de mettre fin à l'actuelle perte de diversité végétale. Elle comprend 16 objectifs pragmatiques à atteindre d'ici 2010. En ligne avec le programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties jusqu'en 2010, adopté par la décision VII/31, un examen approfondi de la GSPC a été réalisée, sur la base (i) des informations compilées des troisièmes rapports nationaux, (ii) des renseignements supplémentaires présentés par les Parties, les parties prenantes et les partenaires, et (iii) de la contribution de la réunion d'un groupe de liaison convoqué par le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Partenariat mondial pour la conservation des plantes, qui s'est tenue à Glasnevin, Dublin, du 23 au 25 octobre 2006.

L'étude indique que, conformément à ses objectifs, la Stratégie mondiale a fourni un cadre utile pour harmoniser et rassembler les différents programmes et initiatives dans la conservation des plantes à la fois aux niveaux national et régional. La GSPC a notamment réussi à stimuler l'engagement des communautés de la botanique et de la conservation des plantes dans ce travail de Convention, notamment par la création de fonds nationaux, régionaux et mondiaux, y compris en particulier le Partenariat mondial pour la conservation des plantes, lancé lors de la 7ème Conférence des Parties à la Convention. La GSPC a également stimulé le développement de nouveaux projets et initiatives et a aidé à mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de ses objectifs. Les conclusions de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire fournissent une autre justification pour la mise en œuvre de la Stratégie, notamment au niveau national, en vue d'obtenir des ressources végétales et des services d'approvisionnement et de permettre aux communautés de continuer à tirer des avantages de la diversité végétale. Par exemple, la nourriture, les médicaments, l'énergie, les fibres, le bois et d'autres utilisations. En outre, le contexte de la mise en œuvre nationale de la GSPC offre des possibilités pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement notamment la réduction de la pauvreté (objectif 1), la crise de santé (objectif 6) et la durabilité de l'environnement (objectif 7).

Des efforts sont faits pour faciliter la mise en œuvre nationale de la Stratégie, notamment par le biais de l'élaboration de stratégies et d'objectifs nationaux, et / ou l'intégration des objectifs de la GSPC dans des plans, stratégies et programmes nationaux, y compris des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (en réponse à la décision VI/9, paragraphes 3 et 4). Actuellement, toutefois, moins de 10% des Parties ont élaboré des stratégies et / ou objectifs nationaux, ou les ont incorporés dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité.



La diversité des paysages assure la diversité végétale (Photo: PlantLife International U.K)

Des contraintes à la mise en œuvre nationale de la Stratégie comprennent notamment une intégration institutionnelle limitée, le manque d'intégration, et l'insuffisance de politiques et de cadres juridiques au niveau de la planification et au niveau opérationnel, le manque de données, d'outils et de technologies, la collaboration et la coordination limitées, des ressources humaines et financières limitées. L'étude indique également que la mise en œuvre de la Stratégie devrait inclure des considérations relatives aux: (i) changements climatiques, un facteur de la perte de biodiversité qui a de plus en plus augmenté en intensité au cours des dernières années, et (ii) incidences de la charge en éléments nutritifs sur la diversité végétale.

Avec les principaux défis identifiés dans la conservation des plantes, il devrait maintenant être possible de mettre l'accent sur le renforcement de la mise en œuvre de la Stratégie jusqu' à et au-delà de 2010. Cela consisterait à aller au-delà des communautés botaniques et des collectivités de conservation pour répondre à l'ensemble des impacts de l'agriculture et des changements climatiques sur la diversité végétale, d'intégrer la Stratégie dans des initiatives de réduction de la pauvreté et des stratégies de développement, et d'examiner la manière dont la Stratégie peut être développée au-delà de 2010 (voir Annexe 1: Recommandation XII/2 de l'Organe subsidiaire sur l'examen approfondi de la stratégie (2007).



La destruction de l'habitat conduit à la perte de la diversité végétale (Photo: Peter Wyse Jackson). (Gauche) Des changements dans l'utilisation des sols affectent la diversité végétale (Photo : Christopher Willis) (droite)

PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE NATIONALE ET RÉGIONALE DE LA STRATÉGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES

L'information sur la mise en œuvre de la Stratégie au niveau national est basée sur des informations fournies par les points focaux nationaux pour la Convention et de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, des rapports sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales et régionales, et des réponses aux troisièmes rapports nationaux.

A. Rapports nationaux

En réponse au paragraphe 10 de la décision VII/10, les objectifs de la Stratégie ont été intégrés dans le format des troisièmes rapports nationaux au titre de l'article 26 de la Convention sur la diversité biologique. À ce jour, un tiers seulement des Parties a mis en place un ou plusieurs objectifs nationaux correspondant aux objectifs mondiaux et intégré ces derniers dans des plans, stratégies et programmes pertinents.



Atelier pour faciliter la préparation des quatrièmes rapports nationaux (Photos: SCBD)

Moins de 10% des Parties ont indiqué avoir fixé des objectifs, des bases de référence, des jalons et des indicateurs nationaux relatifs à la Stratégie. Il est donc difficile d'analyser et de consolider les informations fournies dans un rapport global sur l'état des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie.

La plupart des Parties ont évoqué des activités entreprises au niveau national qui sont d'intérêt pour les objectifs de la Stratégie, mais n'ont pas fourni une indication précise de l'état de mise en œuvre

de ces activités en termes d'indicateurs et de jalons spécifiques. Aussi, un grand nombre de réponses ont été de nature qualitative plutôt que de fournir des indications quantitatives.

Pour tous les objectifs, les principales contraintes ont été: technique (manque de données, d'outils et de technologies), financière (fonds limités), institutionnels (faible coordination sectorielle, capacités et compétences institutionnelles limitées) et réglementaire (absence de politiques appropriées et un cadre juridique).



B. Points focaux nationaux à la GSPC

À sa septième réunion, la Conférence des Parties a encouragé les Parties à désigner des points focaux pour la Stratégie, ou à en désigner, parmi les points focaux existants (décision VII/10, par. 6) de manière à faciliter la mise en œuvre de la Stratégie⁵. À ce jour, 71 Parties ont désigné des points focaux nationaux pour la Stratégie. Ces points focaux nationaux ont joué un rôle clé dans la sensibilisation sur la nécessité de stratégies et d'objectifs nationaux. Ils ont également joué un rôle déterminant en réunissant les diverses parties prenantes par le biais de consultations et d'ateliers nationaux pour établir des niveaux de référence nationaux dans la conservation et l'utilisation durable des plantes et faciliter l'élaboration de réponses nationales à la Stratégie. Certains d'entre eux ont participé aux réunions du groupe de liaison relatives à la Stratégie, ainsi qu'à d'autres réunions régionales et internationales et ils ont présenté leurs expériences et défis nationaux, y compris lors de la

5 <http://www.botanicgardens.ie/news/20051027.htm>

première réunion du Partenariat mondial pour la conservation des plantes qui s'est tenue à Dublin, en Irlande⁶.

C. Stratégies nationales et régionales

Conformément au paragraphe 4 de la décision VI/9, plusieurs pays ont développé des objectifs nationaux et/ou régionaux, et ont élaboré des stratégies nationales, en utilisant les objectifs mondiaux comme un cadre flexible. Il s'agit notamment de l'Irlande⁷, la Chine⁸, les Philippines, les Seychelles⁹ et le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord¹⁰. L'Afrique du Sud¹¹ a mis au point une réponse nationale qui fournit un rapport de situation sur la mise en œuvre nationale de la Stratégie et un résumé des actions nécessaires pour atteindre les objectifs d'ici à 2010. La Colombie a développé une stratégie nationale de conservation des plantes qui date d'avant la GSPC.

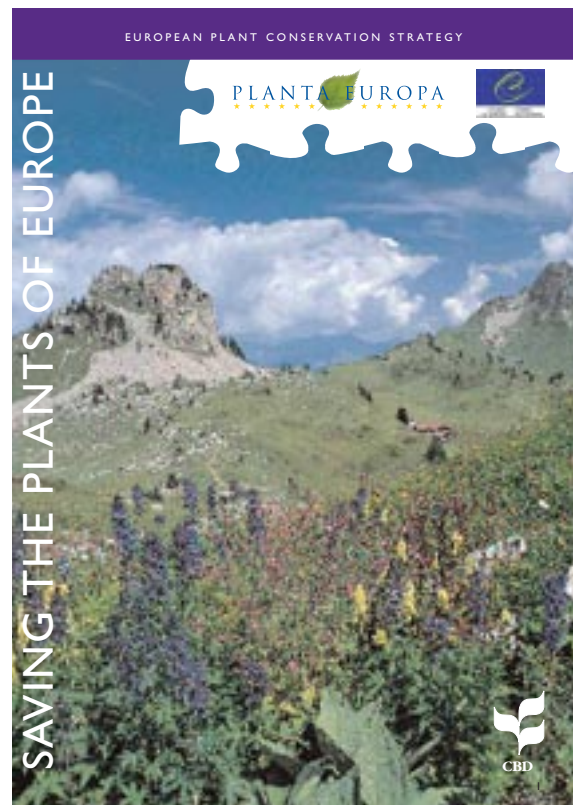
En Allemagne, Honduras, Malaisie, Espagne et au Mexique, des initiatives visant à élaborer des stratégies nationales sont en cours. L'Allemagne a intégré la plupart des objectifs de la GSPC dans sa Stratégie nationale sur la diversité biologique.

Le Brésil¹² a développé une série d'objectifs nationaux sur la base des objectifs mondiaux de la Stratégie et les sous-objectifs discutés dans le cadre de la Convention pour l'évaluation des progrès vers les objectifs de 2010 en matière de biodiversité. Bien que la réponse initiale à l'élaboration de stratégies nationales et/ou régionales par les Parties ait été lente, il y a maintenant de plus en plus de dynamisme dans l'utilisation des diverses approches, y compris des consultations et des ateliers nationaux. Dans certains pays, comme le Royaume-Uni, les objectifs mondiaux ont été adoptés dans le contexte national, tandis que dans d'autres, par exemple, les Seychelles et le Brésil, ils ont été considérés comme un cadre flexible à partir duquel des objectifs nationaux ont été élaborés. Il y a aujourd'hui des expériences au niveau national et régional qui pourraient être utilisées comme modèles pour l'élaboration de stratégies et d'objectifs nationaux. Ces expériences seront incluses dans la trousse à outils exigée au paragraphe 7 de la décision VII/10 pour mieux renforcer l'élaboration de stratégies et d'objectifs nationaux.

Au niveau régional, les objectifs adoptés par la Stratégie européenne de conservation des plantes¹³ ont été harmonisés avec la Stratégie lors de son examen de mi-parcours en 2004.

L'examen final de 2007 a donné un aperçu des progrès, défis et opportunités pour la mise en œuvre de la Stratégie au niveau régional. En conséquence, une nouvelle stratégie pour la période 2008-2014 a été élaborée¹⁴ et a été lancée lors de la neuvième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

D'autres initiatives, ayant porté sur le développement de stratégies régionales et/ou des réponses, notamment la Commission de survie des espèces arabiques de l'UICN, qui a tenu deux réunions régionales afin d'explorer le potentiel d'une Stratégie régionale pour la conservation des plantes arabiques (en 2004 et 2005) et le Congrès botanique latino-américain, lequel a examiné les possibilités pour des réponses régionales et / ou nationales dans le cadre de la Stratégie¹⁵.



6 <http://english.cas.cn/eng2003/news/detailnewsb.asp?info=27039>

7 <http://www.botanicgardens.ie/gspc/gspc.html>

8 <http://english.cas.cn/eng2003/news/detailnewsb.asp?info=27039>

9 <http://www.botanicgardens.ie/gspc/gspc.html>

10 <http://www.plantlife.org.uk/uk/plantlife-saving-species-global-strategy-PDCC2006.html>

11 <http://www.sanbi.org/biodivseries/1strategyplantcons.html>

12 <http://www.mma.gov.br/index.php?ido=conteudo.monta&idEstrutura=72&idMenu=2337>

13 <http://www.plantlife.org.uk/international/plantlife-policies-strategies-eps.html>

14 <http://www.plantaeuropa.org/>

15 <http://www.botanica-alb.org/8>



Atelier de formation sur la GSPC, à Montserrat, organisé par le Secrétariat de la CDB, le BGCI, le JNCC et le RBG Kew, avec le soutien du ministère de l'Environnement, l'Alimentation et des Affaires rurales, Royaume-Uni (Photo: RBG Kew).

Des partenaires non gouvernementaux ont également été actifs dans le renforcement de la mise en œuvre de la Stratégie aux niveaux national, régional et mondial. Par exemple, des objectifs basés sur la stratégie ont été élaborés dans le cadre du Programme international des jardins botaniques¹⁶, le Réseau africain des jardins botaniques¹⁷, la Stratégie des jardins botaniques d'Amérique du Nord pour la conservation des plantes¹⁸, le Réseau canadien de la conservation de la flore¹⁹, le Réseau australien pour la conservation des plantes²⁰, le Réseau néo-zélandais pour la conservation des plantes²¹, le Centre pour la conservation des plantes (États-Unis d'Amérique)²², le Plan d'action des jardins botaniques brésiliens et l'Association des jardins botaniques des pays germanophones, entre autres.

Le Secrétaire exécutif, en collaboration avec des membres du Partenariat mondial pour la conservation des plantes, a aidé les Parties, en particulier les pays en développement Parties, dans l'élaboration de leurs stratégies et objectifs nationaux, en organisant un certain nombre de formations et d'activités de renforcement des capacités, y compris le Cours de formation d'experts régionaux africains dans la mise en œuvre de la Stratégie (2004), l'Atelier régional caribéen sur la Stratégie (avril 2006), l'Atelier sur le leadership mondial dans la conservation des plantes en Chine (novembre 2006) et l'Atelier régional asiatique sur la Stratégie (avril 2007). En

outre, le Partenariat mondial pour la conservation des plantes a organisé la Conférence des plantes de 2010 à Dublin, en Irlande, du 22 au 25 octobre 2005, dont l'objectif était de renforcer la mise en œuvre nationale de la Stratégie²³.



Visite de terrain (ci-dessus) et formation dirigée par Stella Simiyu (en dessous) lors d'un atelier sur la conservation des plantes Montserrat (Photos: Colin Clubbe, RBG Kew).

16 http://www.bgci.org/worldwide/bg_targets/
 17 http://www.bgci.org/worldwide/bg_targets/
 18 <http://www.azh.org/Conservation/NorthAmericanBotanicGardenStrategy2006.pdf>
 19 <http://www.rbg.ca/cbcn/en>
 20 <http://www.anbg.gov.au/anpc>
 21 <http://www.nzpcn.org.nz/>
 22 <http://www.centerforplantconservation.org/>

23 <http://www.plants2010.org>

OBJECTIF 1:

UNE LISTE DE TRAVAIL, LARGEMENT ACCESSIBLE, DES ESPÈCES VÉGÉTALES CONNUES, CONSTITUANT UN PAS VERS UNE FLORE MONDIALE COMPLÈTE

Une liste de travail des espèces végétales connues est essentielle pour la gestion de la biodiversité. Il s'agit d'un inventaire des ressources et un moyen d'organiser les informations d'une manière logique et récupérable. Elle aide aussi à prévenir la duplication des efforts de surveillance et des erreurs accidentelles lors de la planification de mesures de conservation. Le nom d'une plante est la clé de l'information sur ses utilisations, l'état de conservation, ses relations et sa place dans les écosystèmes. La plupart des plantes ont plus d'un nom. L'objectif vise à relier le nom latin accepté pour une espèce particulière à l'ensemble de ses autres noms (synonymes). Le nom accepté est un identificateur unique pour les espèces, il est impossible de trouver les informations nécessaires sans lui pour planifier et gérer la conservation et l'utilisation durable des plantes, et comprendre leur rôle dans les écosystèmes. Ainsi, une liste de travail des espèces végétales connues a un très large éventail d'utilisateurs potentiels.



Herbier de RBG Kew, Royaume Uni. (Photo: Kew)

Prenons par exemple une plante médicinale, dans une récente étude de l'usage médicinal du genre *Plectranthus*, les cinq espèces les plus utilisées sont identifiées à l'aide d'un autre nom que le nom actuel acceptée dans 80% des citations de la littérature. L'usage médicinal des plantes de ce genre ne peut jamais être étudié de manière efficace sans une liste de référence adéquate des synonymes.

Achever ou même mesurer les progrès accomplis vers les 15 autres objectifs de la GSPC est extrêmement difficile, voire impossible, en absence d'une liste de travail des noms des espèces végétales connues. Par exemple, l'objectif 2, «réaliser une évaluation

préliminaire de l'état de conservation de toutes les espèces végétales connues » peut être entamé sur la base des connaissances actuelles, mais une évaluation globale ne peut être réalisée sans une vraie liste des espèces à évaluer. De même, l'objectif 7, «conserver 60% des espèces menacées du monde *in situ* », et l'objectif 8, « conserver 60% des espèces végétales menacées dans des collections *ex situ* accessibles...», il faudrait avoir également une liste précise et exacte des noms acceptés et leurs synonymes comme une solide base de référence.

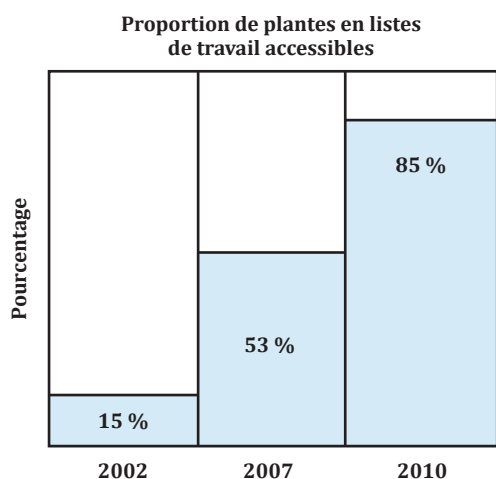


Plectranthus sp., largement utilisée comme plante médicinale (Photo: SCBD)

Progrès

Globalement, des progrès ont été réalisés avec des listes de travail pour un peu plus de la moitié des plantes disponibles sur Internet, comme le montre la figure ci-dessous.

Les listes de travail pour les mousses, les fougères et les gymnospermes sont en voie d'achèvement, et des listes existent pour environ la moitié des 370.000 plantes à fleurs. Au rythme actuel des progrès,



l'objectif sera atteint à environ 85% d'ici 2010. Cependant, il y a une possibilité élevée d'une couverture complète d'ici la fin de 2010 grâce à l'utilisation des ressources existantes telles que l'International Plant Names Index (Index international des noms des plantes) et TROPICOS.

Flore du Bénin

En 2006, le Bénin est devenu le premier pays de la région de l'Afrique de l'Ouest à disposer d'une liste à jour de la flore dans sa langue officielle. Par le biais de ce livre, les différents écosystèmes menacés du Bénin peuvent être étudiés, décrits et gérés de manière plus efficace.

Plusieurs grandes institutions botaniques sont engagées dans la synthèse globale des listes à partir de sources existantes. Au cours des dernières années, l'évolution de la Catalogue *Species 2000 & ITIS* du Partenariat pour la vie (CoL) et le *Global Biodiversity Information Facility* (Système mondial d'information sur la biodiversité) (GBIF) ont beaucoup fait en vue de fournir les moyens technologiques pour former le contenu d'une liste largement accessible, par Internet, des espèces connues d'une variété de sources²⁴.

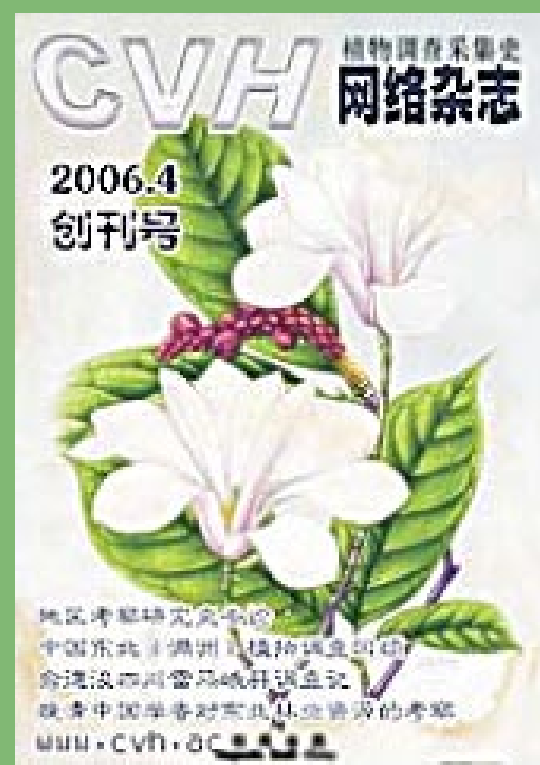
La pénurie de compétences taxonomiques demeure un obstacle à l'application effective de la Convention. Il existe également plusieurs grands projets régionaux fournissant des références utiles sur la flore utile et, par l'intermédiaire de grands instituts botaniques, avec une perspective régionale ou mondiale, qui sont devenues un mécanisme important pour stimuler la production de listes de contrôle régional, comme l'*African Plants Initiative*, qui réunit plus de 50 institutions.

La production de listes de travail des plantes connues est grandement facilitée par l'amélioration de l'accès à la littérature botanique et aux spécimens d'herbes. Plusieurs pays ont établi des inventaires nationaux de leur flore. Les principales contraintes continuent d'être le manque de fonds, le peu d'investissements dans la taxonomie, l'absence de capacités institutionnelles, l'absence de cadre législatif, le manque de taxonomistes et d'experts et du mauvais entretien des collections.

Future

La grande majorité de familles de plantes pour lesquelles il n'existe pas de liste de travail disponible est de distribution cosmopolites ou pantropicales. Toutefois, les progrès réalisés à ce jour suggèrent que ni la grande distribution ni le nombre élevé d'espèces d'une famille ne constitue des problèmes insurmontables dans la compilation des listes de travail. Ces listes ont été établies pour huit des dix plus importantes et plus largement distribuées familles telles que des orchidées et des graminées.

L'herbier virtuel chinois



Cela donne un accès immédiat, en ligne, à la richesse des données associées à plusieurs millions de spécimens végétaux conservés dans des herbiers chinois et des bases de données botaniques. <http://www.cvh.org.cn/>

OBJECTIF 2:

UNE ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE TOUTES LES ESPÈCES VÉGÉTALES CONNUES, AUX NIVEAUX NATIONAL, RÉGIONAL ET INTERNATIONAL

Introduction

Une évaluation des espèces menacées permet de placer la nécessité de ressources pour la conservation des espèces comme une priorité. Toutefois, en dépit de l'importance de cet objectif, à l'heure actuelle, seule une petite fraction des espèces de plantes a été évaluée de manière comparable au niveau mondial.

C'est le seul objectif de la Stratégie qui est explicitement conçu pour inclure des éléments nationaux et régionaux, en plus d'une évaluation mondiale. L'objectif mondial est impératif, mais le besoin d'évaluations nationales et régionales doit être considéré en fonction des priorités et capacités nationales. L'évaluation mondiale peut fournir le cadre pour les priorités, tandis que les évaluations nationales et régionales peuvent être plus centrées sur la fourniture d'intrants à la législation et sur des groupes d'espèces de préoccupation.

Il existe des arguments économiques pour la mise en œuvre de l'objectif, et ils vont au-delà de fournir un ordre de priorité des ressources. Les évaluations nationales peuvent se concentrer sur les menaces pour les espèces commercialisées et d'autres espèces d'importance socio-économique, telles que les variétés sauvages apparentées à des plantes médicinales et aromatiques. Les moyens de subsistance dépendent de l'ensemble des trois niveaux de la biodiversité: écosystèmes, espèces et diversité génétique. L'appauvrissement des écosystèmes dû à l'émergence progressive de menaces à la composante des espèces et à la composante de la diversité génétique, est aussi important que l'extinction des espèces.



Prunus africana, considérée vulnérable en raison de son grand usage médical (Photo: SCDB).

Évaluations de plantes menacées avec la Liste rouge de l'UICN

Des progrès ont été faits dans l'augmentation du nombre d'évaluations de plantes faites avec ces listes : toutes les espèces de cycadales connues ont été évaluées, et il y a également une couverture complète des conifères.

En 2003, 1164 espèces de plantes en provenance de l'Équateur ont été incluses dans la Liste rouge, dont 813 ont été menacées. L'Équateur est extrêmement important pour la conservation des plantes, avec quatre régions très diverses - l'archipel des Galapagos, les basses terres côtières, les Andes et l'Amazonie - toutes confinées dans une zone de la taille de l'Italie. Les cycadales, les plus anciennes plantes à semences de la terre, sont également parmi les plantes les plus menacées. Deux espèces sont classées comme éteintes à l'état sauvage, et il se peut qu'il y en ait plus. Encore une fois, en 2003, 303 cycadales ont été évaluées et 155 d'entre elles (plus de 50%) ont été classées comme menacées. Les botanistes ont été enthousiasmés par la découverte d'un nouveau conifère, *Xanthocyparis vietnamensis*, au Vietnam en 2001, mais l'espèce a été évaluée comme étant en voie de disparition sur la base de son aire de répartition restreinte et de la déforestation en cours dans la région. www.iucnredlist.org

La principale méthode d'évaluation, en particulier au niveau mondial, a été la Liste rouge de l'UICN. Toutefois, il est peu probable que l'objectif puisse être atteint en utilisant ce seul processus et, par conséquent, il convient de souligner qu'il s'agit d'une évaluation préliminaire dont on a besoin, et que cela ne doit pas être une évaluation complète par la Liste Rouge.

Au cours de la dernière décennie il y a eu une augmentation graduelle du nombre d'espèces incluses dans la Liste rouge de l'UICN au niveau mondial. Toutefois, avec une estimation d'environ 370.000 plantes à fleurs, les évaluations mondiales ne comprennent que 3-4% des espèces végétales. Plus de progrès encourageants ont eu lieu au niveau national. Au cours de la consultation sur cet objectif, 52% des pays ont indiqué qu'ils avaient terminé une forme d'évaluation de la Liste Rouge. Ce chiffre a augmenté

depuis la consultation, et il serait encore plus élevé si des évaluations autres que la liste rouge ont été incluses. On ne sait pas dans quelle mesure certaines de ces évaluations nationales ont été compréhensives, d'où la nécessité d'une évaluation mondiale qui fournirait un contexte à ces priorités nationales. En réponse à la nécessité d'un processus mondial plus rapide, centré sur la fourniture d'une évaluation préliminaire, l'UICN a mis au point une nouvelle méthode nommée «Rapid List » (voir la fin de l'objectif 3 pour plus de détails). Cette méthode a été développée spécifiquement pour répondre au besoin exprimé par la GSPC, et elle peut être considérée comme une réalisation importante de la Stratégie. La nouvelle méthode a été lancée en 2007 et, même si les progrès vers l'objectif ne peuvent pas encore être mesurés, elle devrait entraîner une accélération rapide de l'évaluation d'ici 2010.

Une autre contribution majeure sera le projet *Sampled Red List Index* qui produira 1500 évaluations complètes de l'UICN pour chacun des principaux groupes de plantes: les bryophytes, ptéridophytes, gymnospermes, monocotylédones et dicotylédones. Pour les gymnospermes il y a moins de 1500 taxons, au total près de 7000 évaluations seront ajoutées d'ici à 2010.

La Liste rouge complète de l'UICN reste une approche populaire pour atteindre la mise en œuvre en raison de sa grande visibilité, les résultats visés se prêtent

bien à des campagnes de sensibilisation du public dans le cadre de l'objectif 14, et il y a eu des réalisations importantes en matière de sensibilisation sur les espèces menacées. Il y a également eu des progrès dans l'accroissement de la capacité de faire des évaluations, après un certain nombre d'initiatives de formation dans le monde entier, dans le cadre de l'application de l'objectif 15. Des travaux de terrain et des publications taxonomiques sont également plus axés sur des évaluations de statuts qu'ils ne l'étaient avant l'adoption de la Stratégie.

Les principaux obstacles comprennent le manque de financement pour le travail de terrain et les activités d'évaluation conduisant, entre autres, à l'insuffisance de recherches et de données ; le manque d'experts taxonomistes et d'experts de plantes; la collaboration limitée ; la connaissance taxonomique incomplète de certaines familles, le manque d'herbiers et de lieux de conservation ex situ, et l'absence d'une initiative active d'évaluation mondiale ou régionale pour des plantes vasculaires.

Futur

Il restera important pour les Parties et la communauté mondiale d'être en mesure de donner la priorité au financement pour la conservation des espèces. Le développement durable exige que les espèces ne soient pas menacées par la surexploitation et le commerce, et cela exige une méthode d'évaluation de la menace. Il est clair que l'accélération du rythme de l'évaluation mondiale est urgemment nécessaire si l'on veut se rapprocher de la réalisation de cet objectif d'ici 2010. La nouvelle méthode rapide de la liste, promue par l'UICN, peut aider dans la réalisation de cette accélération. Les changements climatiques augmenteront les menaces qui pèsent sur les espèces, et nous devons améliorer grandement les méthodes d'accessibilité aux données et analyses si nous voulons relever les défis qu'ils poseront.

Evaluation des Magnolias

Environ deux tiers des espèces connues de magnolias se trouvent en Asie, avec plus de 40% se trouvant dans le sud de la Chine. Populaires comme plantes d'ornement dans des jardins du monde entier, les magnolias sauvages sont une source de bois, de nourriture et de médicaments pour les communautés locales. L'évaluation de l'état de conservation de la Magnoliacée, en utilisant des catégories et des critères de la Liste rouge de l'UICN, a été effectuée par un groupe d'experts réunis par l'UICN / le SSC du Groupe mondial de spécialistes des arbres. L'évaluation a été basée sur l'analyse des données sur la répartition de chaque espèce à partir de diverses sources.



Un exercice de cartographie qui offre une excellente base pour la planification future de la surveillance et la conservation a été à la base de ce rapport. La Liste rouge a identifié 131 magnolias sauvages comme étant en danger d'extinction, d'un total mondial de 245 espèces.

La Liste rouge des données des plantes de l'Afrique du Sud

L'Institut national de la biodiversité de l'Afrique du Sud a récemment achevé l'évaluation de l'état de conservation des 20.476 taxons végétaux qui s'y produisent. Ce processus est complet et a abouti à un ajout de 6% de la flore mondiale en cours d'évaluation, ce qui porte le total des évaluations mondiales à plus de 10%.

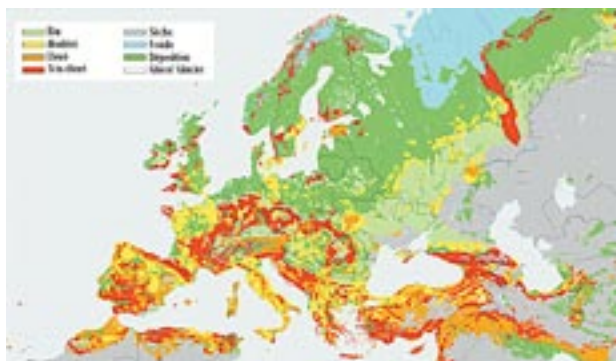


OBJECTIF 3:

DÉVELOPPEMENT DE MODÈLES À L'AIDE DE PROTOCOLES POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES PLANTES, FONDÉS SUR LA RECHERCHE ET LES EXPÉRIENCES DE TERRAIN

Introduction

Le but de cet objectif est de favoriser le développement d'outils et de protocoles pertinents à tous les aspects de la conservation des plantes, mais en mettant l'accent sur ceux qui ont été testés et, par conséquent sur la base de recherches et d'expériences, optimisés pour une utilisation par les professionnels de la conservation des plantes. Bien que ceci puisse se concentrer sur l'optimisation des outils existants et leur adaptation aux besoins locaux, l'amélioration de l'accès à ces outils est également essentielle à cet objectif.

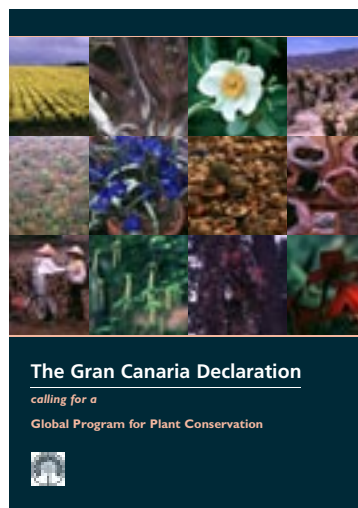


L'érosion des sols en Europe (www.worldmapper.org)

Progrès

Plusieurs protocoles, outils et technologies liés à la réalisation des objectifs de la Stratégie ont été mis en évidence dans les rapports nationaux. Voici des exemples: des outils et technologies pour une propagation *in vitro* (Algérie), la planification du rétablissement et la réduction de menaces (Autriche et Australie), la translocation d'espèces menacées (Australie), l'écologisation de l'utilisation des semences (Australie), des protocoles de propagation et de récolte (Chili), la mise en œuvre de l'approche par écosystème (Allemagne), des plans d'action sur les espèces en tenant compte de la législation et de plusieurs conventions nationales et internationales (Hongrie), la désignation d'importantes zones de plantes (IPA) (Biélorussie, Roumanie et Slovénie), la conservation ex situ et in situ (Colombie, Chili, Chine, Inde, Indonésie et Iran), la reproduction d'arbres forestiers (Japon), des modèles de conservation et des terrains écologiques permanents basés sur le SIG (Système d'information géographique) (Malawi), des modèles de gestion durable des forêts (Malaisie), et des modèles d'utilisation durable des forêts dans la communauté et des lois de forêts en faveur des

pauvres (Népal). D'autres outils et protocoles incluent les principaux jardins botaniques et des grands parcs de la forêt (Indonésie), des projets d'espèces sauvages apparentées et de gestion intégrée des forêts de cèdres (Liban), des plantes médicinales et utiles (Népal), la conservation des espèces menacées (Philippines), la propagation et la culture d'espèces sud-africaines menacées (Afrique du Sud), d'utiliser les forêts (Viet Nam), l'évaluation économique des forêts (Malaisie), l'éco-agriculture et le tourisme durable (Chine). De nombreuses organisations internationales ont également différents outils et protocoles relatifs à différents objectifs telles que Bioersity International pour les objectifs 1, 2, 8, 9, 13, 14 et 15; Botanic Gardens Conservation International pour les objectifs 1, 2, 7, 8, 9, 10, 13 et 14, l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation pour les objectifs 6, 8, 9, 12, 13, 14 et 15, le Programme mondial sur les espèces envahissantes pour l'objectif 10 ; l'UICN-(Union mondiale pour la nature) pour les objectifs 2, 4, 5, 7, 10, 11, 16 et Plantlife International pour les objectifs 5 et 15



Futur

L'examen approfondi de la GSPC a noté que la principale lacune de cet objectif est l'accès à et la diffusion de l'information sur les outils et les protocoles existants dans des formats appropriés. Il est donc essentiel que des moyens pour la diffusion de ces outils et protocoles soient développés. Une option utile sera la collecte de ceux-ci dans la trousse à outils, à mettre au point par le secrétariat de la CDB, et comme faisant à la fois partie des sites de la CDB et du GPPC.

Liste rapide: un nouvel outil pour des évaluations préliminaires de la conservation

L'objectif 2 appelle à: une évaluation préliminaire de l'état de conservation de toutes les espèces végétales connues, aux niveaux national, régional et international. Étant donné qu'il existe au moins 370.000 espèces de plantes vasculaires dans le monde, la réalisation de cet objectif sera extrêmement difficile. L'UICN a apporté un nouvel outil de méthodologie et d'accompagnement dans la conduite des évaluations préliminaires.

Les évaluations préliminaires peuvent classer par ordre de priorité des espèces pour des évaluations complètes, elles informent directement sur les travaux de conservation, ou aident dans la réalisation des autres objectifs de la GSPC, en particulier l'objectif 5. Un utilisateur doit effectuer une évaluation préliminaire, lorsque:

- Il n'y a pas de données suffisantes pour la pleine évaluation de la biodiversité
- Il existe des situations ou des régions où les ressources sont insuffisantes pour des évaluations complètes
- Il faut prioriser l'affectation des ressources pour les évaluations complètes
- Une liste des espèces menacées est requise d'urgence

Outils et protocoles

Le RapidList est un logiciel d'application qui pose à l'utilisateur une série de questions basées sur les catégories et critères de la Liste rouge de l'UICN (version 3,1) et il classe rapidement les espèces dans l'une des trois catégories: probablement menacée, probablement pas menacée, ou données insuffisantes. Avec un minimum de données, il peut prendre à peine quelques minutes à un évaluateur pour obtenir une évaluation préliminaire. Il peut être utilisé au niveau national, régional ou mondial.

Les évaluations préliminaires réalisées à l'aide de RapidList sont fondées sur la règle d'or de la Liste rouge de l'UICN, facilitant un examen préliminaire robuste de l'état de conservation des plantes à travers un processus standardisé et gérable. Les catégories et les critères permettent de voir l'état de conservation de toutes les plantes qui seront évaluées selon des critères standardisés et gérables. Les experts des plantes, en particulier ceux des pays en développement, sont de plus en plus incapables de faire face à l'intensité de la demande de ressources de la liste rouge et RapidList permet une complémentarité et, dans certains cas, une méthode de remplacement pour évaluer l'état des plantes.

La liste rapide de l'UICN, un outil gratuit sur le web, est maintenant disponible pour utilisation par tout conservateur de végétaux qui souhaite mener des évaluations

préliminaires des espèces de plantes. Les utilisateurs de RapidList peuvent stocker et manipuler les données dans leur espace en ligne. L'UICN ne conservera pas les données les évaluations préliminaires générées par cet outil mais continuera de consulter les utilisateurs sur les progrès vers l'objectif 2 de la GSPC.

Le RapidList n'est pas un remplacement à l'évaluation complète de la biodiversité, il est conçu pour aider à classer les espèces par ordre de priorité selon les travaux d'évaluation qui seront entrepris. www.iucnsis.org



Atelier de consultation sur le RapidList de l'UICN en Afrique de l'Est, Nairobi (Photo: Projet JRS BGCI / NMK).



Collections de conservation ex situ d'espèces menacées – Jardins botaniques de Durban. (Photo: Christopher Willis)

OBJECTIF 4:

AU MOINS 10% DE CHACUNE DES RÉGIONS ÉCOLOGIQUES DU MONDE EFFECTIVEMENT CONSERVÉES

Introduction

La protection des régions écologiques est l'un des principaux moyens pour la conservation de la diversité biologique. Cet objectif appelle à l'identification de chacune des régions écologiques du monde, et la conservation d'au moins 10% de leur superficie. Ceci est particulièrement important car il traite de la conservation des plantes dans le contexte de la protection des communautés, non seulement des habitats, des sites ou des espèces.

L'objectif 4 est clairement lié à l'objectif 5 qui veut atteindre la protection de 50% des zones les plus importantes de la diversité végétale. La protection de la diversité des plantes à travers la conservation des régions écologiques fournit également un élément de l'intégration de la conservation des plantes, et un lien avec la planification et le suivi écologiques. En outre, la réalisation de l'objectif 4 serait une contribution substantielle à l'objectif de 2010 qui vise à «atteindre d'ici 2010 une réduction significative du rythme actuel de perte de biodiversité au niveau mondial, régional et national en guise de contribution à la réduction de la pauvreté et au profit de toute la vie sur Terre ».

La planification nécessaire pour identifier et protéger les régions écologiques doit être fondée sur des critères objectifs de classement des régions elles-mêmes, par le biais de procédures bien établies en utilisant des facteurs abiotiques et biotiques qui délimitent des régions écologiques distinctes. La protection des régions écologiques nécessite également de travailler avec de multiples administrations et niveaux de gouvernement ainsi que la gestion appropriée à travers des échelles écologiques variées, vu que les frontières d'écorégions ne suivent pas nécessairement celles des régions administratives ou politiques.

Une protection efficace de 10% des régions écologiques serait une aide directe à la protection des routes de migration et de dispersion des taxons menacés par l'extension de la protection des habitats et des écosystèmes au sein de ces régions. Une approche régionale veille à ce que des habitats ayant des fonctions écologiques importantes telles que les prairies, les terres humides et d'autres soient protégées, et elle aide également à l'identification des écosystèmes négligés grâce à des analyses d'écart.

Progrès

Selon la Base de données mondiale sur les aires protégées²⁵, tenue par le PNUE-WCMC, l'estimation actuelle de la couverture du réseau mondial des aires protégées comprend présentement 11,6% de la surface de la Terre, soit un total de 19 millions de kilomètres carrés et 106 926 zones. Le degré d'efficacité de la protection, ainsi que la portion de chaque région écologique, est incertain.

Des processus régionaux tels que Natura 2000, la Directive Habitats de l'Union européenne et le Réseau Emeraude, fournissent de bons cadres pour la mise en œuvre de cet objectif au niveau national en Europe. Certains pays ont fixé des objectifs nationaux, par exemple Canada, la Chine et la Thaïlande, tandis que l'Irlande et les Pays-Bas indiquent avoir



Source: UNEP-WCMC, 2008.

déjà atteint cet objectif au niveau national. La réalisation de cet objectif dépend de la possibilité des pays d'identifier et de trouver des ressources qui permettront de protéger- ou d'acquérir- des terres. En tant que tels, des conflits peuvent surgir entre la conservation et l'utilisation des terres à d'autres fins, et entre la conservation et le développement économique. Opérationnellement, il y a souvent le manque d'un cadre convenu au niveau national, faute d'indicateurs de suivi de l'efficacité de la protection. Les conflits peuvent être exacerbés par le manque de mécanismes de compensation. Beaucoup de zones dédiées à la conservation des plantes sont de petites tailles (1000-10000 ha), représentant souvent des

Réseau d'aires protégées au Canada

Au Canada, la protection de portions représentatives de régions écologiques est une priorité, et elle comprend l'intégration des objectifs nationaux et mondiaux. Le système de zones protégées au Canada comprend des aires protégées terrestres et marines. Le gouvernement fédéral administre le système formel, dont environ 3500 aires, 800 d'entre elles sont de plus de 1000 ha. Le système de parcs nationaux au Canada est voué à la restauration et la valorisation des habitats naturels. La superficie des parcs varie de 900 ha à près de 4 500 000 ha. Ensemble, le gouvernement fédéral et ceux des provinces et territoires ont désigné environ 9% de la superficie du Canada comme « aire protégée ». Par écorégion, la moyenne varie de plus de 90% de certaines écorégions à rien dans d'autres. Les aires protégées comprennent de la nature et des zones de conservation, des réserves de forêts et de faunes et des parcs désignés par la législation au niveau fédéral, provincial et territorial. En plus de la protection par la législation, les terres sont conservées par le biais de mesures qui offrent des incitatifs fiscaux pour des dons de terres à des fins de conservation par des organismes de gestion autorisés. Le réseau d'aires protégées géré par Environnement Canada s'élève maintenant à plus de 11 millions d'hectares d'habitats terrestres, ou d'une zone deux fois la taille de la province de la Nouvelle-Écosse. Le système est composé de trois éléments principaux: des réserves nationales de faune (51 sites), des refuges d'oiseaux migrateurs (92 sites) et des zones marines protégées (1 projet). Les zones marines protégées et les refuges d'oiseaux migrateurs protègent environ 1,5 millions d'hectares d'habitats aquatiques.

fragments restants qui, bien que précieux, peuvent être insuffisants pour maintenir des processus à grande échelle. Il y a aussi des lacunes évidentes dans la couverture des réseaux de zones protégées.

Futur

Les risques posés par les changements climatiques augmentent l'importance de la conservation effective des régions écologiques. Actuellement, il y a une incertitude quant à la façon de conserver les 10% de cet objectif dans des points chauds riches en espèces, des zones de hauts risques ou d'endémisme, comme elles ne sont pas toujours corrélées. Veiller à ce que toutes les régions écologiques soient représentées dans les aires protégées exigera plus de recherches et de modélisations dans le contexte des changements climatiques, en plus de surmonter des limitations de ressources et des conflits réels ou potentiels. La modélisation, en particulier des scénarios de changements climatiques, peut générer une précieuse

compréhension de la valeur de cet objectif à l'avenir. Il est prévu que l'identification des régions écologiques les plus à risque en raison de probables changements climatiques ou la présence de tendances suggérera que 10% de l'extension actuelle ou historique de l'étendue des régions écologiques peut être un seuil trop faible pour empêcher de nouvelles extinctions.

La biodiversité dans un environnement urbain



Le premier toit vert de Singapour, le « Pavillon vert » au Centre de botanique du Jardin botanique de Singapour

Singapour était une fois une île couverte de végétation dense, mais l'industrialisation et l'urbanisation rapide ont presque complètement éradiqué les écosystèmes naturels. Le Jardin botanique de Singapour contient une petite forêt tropicale humide, d'environ six hectares, qui est plus âgée que le jardin lui-même. La forêt du Jardin botanique et sa grande cousine, la Réserve naturelle de Bukit Timah, se trouvent juste dans les limites de la ville de Singapour. Singapour est l'une des deux seules grandes villes, avec une forêt tropicale humide dans les limites de la ville - L'autre est la forêt Tijuca de Rio de Janeiro. Les espèces menacées de Singapour ne peuvent être gérées uniquement dans des zones protégées. Elles doivent être conservées dans des parcs régionaux et des parcs de quartiers dans lesquels des activités récréatives et de conservation sont des utilisations prioritaires. Les espèces rares sont reproduites dans des pépinières et replantées dans des sites naturels, des parcs et sur les bords de routes.

OBJECTIF 5:

ASSURER LA PROTECTION DE 50% DES ZONES LES PLUS IMPORTANTES EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ VÉGÉTALE

Introduction

Cet objectif vise à améliorer les sites de protection des plantes et les habitats les plus importants du monde entier. La «protection» englobe à la fois des mécanismes de protection juridique et d'autres activités de conservation sur le terrain car ils sont tous deux nécessaires pour protéger efficacement des sites importants pour la diversité végétale.



L'importance primordiale de maintenir les principaux sites de biodiversité est reconnue depuis longtemps, les zones naturelles intactes fournissent un éventail de services écosystémiques, et la réduction de la fragmentation de l'habitat permet aux populations de plantes de créer de la résilience en facilitant l'échange de pollen et de graines, maintenant ainsi la diversité génétique et la diversité des ressources végétales pour l'avenir. Ces sites phares aussi ont une valeur intrinsèque, souvent avec une profonde résonance culturelle pour les citoyens aux niveaux national et local. Malgré toutes les incertitudes inhérentes à la biodiversité dans les scénarios des changements climatiques, il est certain que les zones de haute diversité végétale sont et resteront importantes en tant que refuges et ressources, et ces domaines seront les pierres angulaires pour de futures mesures d'atténuation contre la perte de biodiversité.

Progrès

Des progrès significatifs ont été accomplis avec l'objectif 5. Plus de 10% de la surface de la Terre est maintenant officiellement classé comme zone protégée. Ceci, cependant, n'est pas une mesure ni de l'efficacité de la protection ni de la qualité de conservation. La méthodologie du programme *Zones importantes de plantes* (IPA), une approche largement utilisée pour atteindre cet objectif, vise à conserver les meilleures aires pour des plantes dans le monde entier. Les sites sont identifiés en utilisant des critères standard et leur conservation est assurée par divers mécanismes, et non uniquement une protection officielle. La conservation dans la communauté, avec un accent sur la fourniture de moyens de subsistance durables à partir de ressources végétales, est reconnue comme l'une des approches les plus efficaces pour la conservation des plantes en IPA.

À ce jour, soixante-neuf pays de tous les continents, ont participé aux initiatives²⁶ de *Zones importantes de plantes* (IPA) qui contribuent à l'objectif 5. Plus de 50% de ces pays ont pris des mesures pour identifier des sites importants et au moins 24% (17 pays) ont en cours des programmes qui abordent les questions de conservation, ainsi que de la documentation des sites. Par exemple, la Chine a désigné 14 IPA, et a établi 418 réserves naturelles, représentant 24,19% de la superficie d'IPA. De nombreux projets nationaux ont été engagés à la suite d'ateliers régionaux: en Europe centrale et orientale, dans la Méditerranée, dans l'Himalaya, dans les Caraïbes, dans la Région arabe, en Asie du Sud-est, en Afrique australe et dans des territoires d'outre-mer du Royaume-Uni. Certaines IPA sont officiellement au sein de zones protégées (en Europe, c'est environ 66%) bien que le pourcentage d'IPA protégées ne signifie pas nécessairement que le site est maintenu en bon état. Ce dont on a urgemment besoin dans de nombreux pays, ce sont les ressources pour mettre au point des méthodes de conservation sur le terrain, ce qui fournira des outils et des protocoles de réussite pour la conservation des plantes.

Il est essentiel que ces actions de conservation des plantes sur le terrain (un calendrier de 3-5 ans) soient menées parallèlement à des actions visant à intégrer la conservation des plantes dans les politiques, les cadres législatifs et institutionnels (un calendrier de 10-20 ans), afin d'assurer des résultats durables pour cet objectif.

Futur

La conservation des zones importantes pour la diversité végétale demeure un élément essentiel de la conservation des plantes dans tous les pays comme une base pour la disponibilité de services écosystémiques et du maintien de la diversité qui appuie des moyens de subsistance durables. La protection formelle de ces sites uniquement, bien que très importante, ne se traduira pas par la sauvegarde de la diversité des zones importantes pour les plantes. Des changements effectifs de politiques, législations et cadres institutionnels (requis par cet objectif) est un processus à long terme, mais pour être efficace dans la conservation de la diversité végétale, cet objectif doit être guidé par la conservation sur le terrain. La conservation dans la communauté qui vise à améliorer les moyens de subsistance, les soins de santé et la qualité de la vie, se révèle le moyen le plus efficace pour la mise en œuvre de cet objectif dans de nombreuses régions du monde.

Les considérations des changements climatiques impliquent beaucoup d'incertitudes dans les futurs modèles de la diversité végétale. Que des mesures d'atténuation pour maintenir la biodiversité axées sur le renforcement de la résilience au sein de populations de plantes (en comblant des lacunes, près des/dans les limites des zones) ou pour augmenter la perméabilité du paysage (création de corridors de faune sauvage), des zones importantes pour la diversité végétale restent une pierre angulaire de la conservation dans tous les scénarios des changements climatiques. La Déclaration Gran Canaria II sur les changements climatiques et la conservation des plantes (avril 2006) a reconnu que le développement de réseaux nationaux de zones importantes pour les plantes fournit la base des matrices pour la conservation *in situ*. Ces matrices qui incorporent des sites et des corridors à l'échelle du paysage, vont fournir un mécanisme pour aider à protéger la diversité des plantes contre les effets des changements climatiques.



Travailler avec des communautés locales pour consacrer la priorité des IPA aux plantes médicinales dans l'Himalaya (Photo: Plant Life International)

La conservation des IPA pour des plantes médicinales dans l'Himalaya

En 2006, cinquante-trois IPA pour les plantes médicinales (sites d'importance internationale pour la conservation reconnues au niveau national) ont été identifiées à travers l'Himalaya par des organisations au Bhoutan, en Chine, au Népal, en Inde et au Pakistan dans un projet régional avec Plantlife International. De plus grandes IPA ont été identifiées en fonction d'un nombre important de sites plus petits au niveau local. Des IPA se sont révélées utiles pour la planification du paysage et le suivi de la conservation, en se basant sur la géographie brute du réseau d'IPA de l'Himalaya. Des réseaux de zones protégées de la région devraient être examinés pour s'assurer qu'ils ont une bonne couverture sur l'axe est-ouest et en altitude. L'implication des communautés locales a été jugée essentielle à la conservation des plantes médicinales au niveau local et des projets continuent d'être développés sur ces sites, impliquant tous les acteurs concernés (médecins traditionnels, leaders culturels et l'industrie) afin de faciliter la conservation des IPA.



*Culture de plantes médicinales en Himalaya
Photo: Plant Life International*

OBJECTIF 6 :

AU MOINS 30% DES TERRES PRODUCTIVES GÉRÉES DANS LE RESPECT DE LA CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ VÉGÉTALE

Introduction

Dans le cadre de cet objectif, « terres de production » se réfèrent à des terres où le but principal est l'agriculture (y compris l'horticulture), le pâturage et la production de bois. La diversité d'un système de production peut être utilisée comme une ressource pour diminuer le stress potentiel de l'environnement environnant. Par exemple, une culture d'une diversité génétique élevée peut avoir un risque moindre d'être totalement perdue à cause d'un stress quelconque, tel que des températures extrêmes, des sécheresses, des inondations, des ravageurs, et d'autres variables environnementales.

En outre, la conservation et l'exploitation de la biodiversité des écosystèmes peuvent offrir des avantages supplémentaires aux agriculteurs, comme la présence d'une diversité de pollinisateurs, y compris des abeilles, des papillons, des colibris et même des chauves-souris.



Forêt côtière et le défi de l'urbanisation en Amérique latine (Photo: Peter Wyse Jackson).

Cet objectif intègre un certain nombre d'objectifs, y compris la conservation sur place de la diversité des cultures (races, variétés traditionnelles), la conservation des plantes sauvages menacées se trouvant sur des terres de production et la prévention des impacts sur la diversité végétale des écosystèmes environnants. Les mesures prises au niveau national pour mettre en œuvre cet objectif comprennent: l'utilisation de bonnes pratiques agricoles et forestières et des systèmes nationaux de certification.

Progrès

Des indicateurs pour évaluer les progrès accomplis vers l'objectif de 2010 comprennent l'indicateur sur «les écosystèmes de la forêt, l'agriculture et l'aquaculture dans le cadre d'une gestion durable ». Cet indicateur pourrait éventuellement être utilisé

comme un guide pour évaluer les progrès vers la mise en œuvre de l'Objectif 6 à l'échelle mondiale. En outre, lors de la 6ème réunion du Forum des Nations Unies sur les forêts, quatre objectifs mondiaux sur les forêts ont été approuvés. Parmi ceux-ci, l'objectif 3 est directement lié à cet objectif (et à la gestion durable des forêts) « Accroître considérablement la superficie des forêts protégées dans le monde et la superficie des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion de produits forestiers provenant de forêts gérées durablement ».

Il convient de noter que la mise en œuvre de cet objectif est étroitement liée au programme de travail sur la biodiversité agricole. Notant également que la gestion durable des terres de production a des conséquences sur la réduction de la pauvreté, l'amélioration des moyens de subsistance, le développement d'objectifs nationaux liés à l'Objectif 6 sera également d'améliorer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres accords environnementaux multilatéraux.

Des méthodes intégrées de production sont de plus en plus appliquées dans l'agriculture, y compris la gestion intégrée des ravageurs, la conservation de l'agriculture et la gestion sur l'exploitation des ressources génétiques des plantes. De même, les pratiques de gestion durable des forêts sont plus largement appliquées. L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2005²⁷ a montré que 11%²⁹ de la superficie forestière totale est désigné principalement pour la conservation de la diversité biologique tandis que 65% de la superficie totale des forêts a la conservation de la biodiversité comme l'une de ses fonctions désignées.

Les Principes et critères du Forest Stewardship Council (FSC)²⁸ pour la gestion responsable des forêts traitent des impacts environnementaux dans les activités forestières et exigent le «maintien de la haute valeur de conservation des forêts. Le FSC a certifié plus de 100 millions d'hectares de forêts dans 70 pays, et d'autres projets nationaux de certification forestière ont été élaborés dans plus de 35 pays. Bien qu'il n'existe pas une analyse exhaustive de l'impact global de la certification, des effets positifs sur la biodiversité et l'utilisation accrue des pratiques de réduction d'impacts peuvent être vus à l'intérieur des unités de gestion de forêts certifiées. Toutefois,

27 <http://www.fao.org/forestry/site/fra/en/>

28 <http://www.fsc.org/en/>

les principaux avantages de la certification continuent d'être vus dans la gestion des forêts du nord et la certification a été moins efficace dans la lutte contre la crise de la destruction et la dégradation des forêts tropicales.

Les préoccupations sur l'impact environnemental de l'agriculture en Europe ont conduit à l'introduction de programmes agro-environnementaux. Ces derniers compensent financièrement les agriculteurs pour les pertes de revenus associées à des mesures qui visent à protéger l'environnement ou la biodiversité. Il y a actuellement des programmes agro-environnementaux dans 26 des 44 pays européens. En outre, une étude récente montre que près de 31 millions d'hectares sont déjà certifiés selon les normes biologiques²⁹.

Au cours des dix dernières années *Bioversity International* a travaillé avec des institutions et des agriculteurs dans huit pays sur plus de 20 cultures différentes pour explorer le maintien des variétés traditionnelles dans les systèmes de production agricole. Cela a abouti à l'identification des nombreuses pratiques et politiques qui peuvent soutenir le maintien de la diversité des terres de production et donner un premier aperçu global du maintien de la diversité des cultures dans différents pays et écosystèmes.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aide ses pays membres à atteindre des augmentations durables de la production de denrées et de prairies à travers, entre autres, le développement de systèmes intégrés de production, et la gestion rationnelle des prairies.



Santal d'Afrique de l'Est (Osyris lanceolata)
Buissons cultivés dans des bois mixtes au Centre du Kenya
(Photo: Peris Kamau)

Futur

L'un des défis de cet objectif est de mettre en place une définition pour des systèmes de gestion qui sont «compatibles avec la conservation de la diversité des plantes». Alors que de nombreux pays mettent en œuvre des programmes agro-environnementaux et que le secteur de la production biologique est en

pleine expansion, il y a des questions concernant la mesure dans laquelle les caractéristiques de la diversité des plantes sont incorporées dans de tels programmes. On croit qu'une meilleure compréhension des nécessités de conservation des plantes par les secteurs agricole et sylvicole contribuerait à la réalisation de cet objectif.

Bioversity et la communauté

Travaillant avec des réseaux internationaux de la noix de coco et de la banane, Bioversity a collaboré avec des organisations communautaires pour mettre en œuvre de la recherche sur la réduction de la pauvreté d'une manière qui soit compatible avec cet objectif et que les facteurs socio-économiques et les besoins des agriculteurs, soient pris en compte dans la gestion de leurs systèmes de production qui maintiennent des niveaux élevés de biodiversité. Le réseau international de noix de coco COGENT, collabore avec des organisations communautaires pour mettre en œuvre la recherche sur la réduction de la pauvreté par des pépinières de noix de coco qui y sont établies et maintenues. Des plants de variétés sélectionnées par les agriculteurs dans les communautés locales ont été préparés et plantés dans les communautés mêmes. En 2006, plus de 25.000 plants ont été plantés dans 34 communautés de 12 pays avec l'appui des fonds du projet COGENT et en collaboration avec des initiatives locales / nationales de plantation de noix de coco.

L'Initiative de la biodiversité et du vin de l'Afrique du Sud

L'emplacement des meilleures terres agricoles pour la culture des raisins du vin de table coïncide avec la plaine de l'Afrique du Sud où les écosystèmes sont les plus menacés. Ces écosystèmes de plaine abritent un grand nombre d'espèces de plantes menacées et endémiques. Le défi est de guider l'expansion des vignobles de manière à éviter plus de transformation de la diversité biologique des zones prioritaires. L'initiative de la biodiversité et du vin cherche à influencer la gestion de l'environnement dans les vignobles et dans les zones adjacentes. Il existe deux mécanismes principaux, celui de l'intendance par des gestionnaires immobiliers de ces ressources prioritaires de la biodiversité sur ces terres, et l'autre la promulgation et l'adoption de lignes directrices et de normes pour la gestion des terres et la production du vin, en évitant les impacts négatifs tels que le captage de l'eau et la pollution par des produits chimiques agricoles à travers le ruissellement des eaux. L'industrie a maintenant intégré la biodiversité dans ses lignes directrices intégrées de la production du vin et elle explore les possibilités de commercialisation des avantages de l'utilisation de la biodiversité de la région floristique du Cap en tant que point de vente unique pour les vins sud-africains.

29 the world of organic agriculture statistics & emerging trends
2008-orgprints.org/13123

OBJECTIF 7:

SOIXANTE POUR CENT DES ESPÈCES MENACÉES DU MONDE CONSERVÉES *IN SITU*

Introduction

Cet objectif vise la conservation des espèces végétales menacées dans leurs habitats naturels. Ces espèces sont celles considérées comme les plus susceptibles d'extinction, et donc la réalisation de cet objectif serait un grand pas en avant pour enrayer la perte de diversité végétale. Les espèces menacées comprennent de nombreuses plantes médicinales, des espèces de bois et des variétés sauvages apparentées, lesquelles sont importantes pour les moyens de subsistance.

Le nombre exact d'espèces menacées du monde reste à déterminer par le biais de la réalisation de l'Objectif 2. Parmi les groupes de plantes, seules les gymnospermes ont une évaluation complète, et un tiers de toutes les espèces de gymnospermes sont considérées comme menacées. On ne sait pas quelle proportion des autres groupes de plantes est menacée. Selon certaines estimations, plus d'un tiers de toutes les espèces de plantes sont actuellement menacées d'extinction.

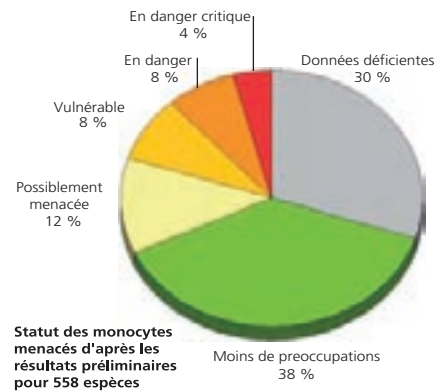
La conservation des espèces menacées exige souvent plus que la désignation de zones protégées même si celles-ci sont importantes. Certains pays ont mis en place un cadre législatif pour la conservation des espèces menacées, en plus de désigner des zones protégées. Les espèces menacées doivent être conservées partout où elles se reproduisent, et cela peut inclure des paysages urbains et des terres de production ainsi que des habitats naturels et semi naturels.

Cet aspect de la conservation des espèces menacées peut poser des difficultés, notamment les défis liés à la propriété privée, mais ceux-ci offrent également des occasions de partenariats avec des entreprises.

Cet objectif fournit la composante végétale de l'objectif de 2010, 2.2: «améliorer l'état des espèces menacées». Il est aussi explicitement lié à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'assurer la durabilité de l'environnement par l'utilisation de l'index de la Liste rouge comme un indicateur pour parvenir à une réduction du taux de perte de biodiversité.

Progrès

L'indicateur de cet objectif est la partie des plantes de l'indicateur de 2010 sur le changement de statut des espèces menacées. Ceci est mesuré en utilisant un index de la Liste rouge pour les oiseaux, les mammifères, les amphibiens, les cycas et les conifères, et



Un indicateur sur le changement de «statut des espèces menacées». Pour les plantes, il y a actuellement seulement une évaluation de base disponible, indiquée pour les monocotylédones. Source: Royal Botanic Gardens Kew, 2007

un Indice de la liste rouge d'échantillons pour tous les autres groupes d'espèces. Finalement, les indices montreront l'évolution de la proportion d'espèces pour lesquelles les risques d'extinction devraient augmenter sans interventions de conservation. L'index de la Liste rouge des oiseaux affiche une dégradation continue. Les tendances dans les autres groupes sont moins certaines, mais elles montrent aussi une détérioration continue.

Un certain nombre de pays indiquent que des aires protégées ont été désignées pour protéger les espèces menacées, mais il est toujours d'avis que trop peu de zones protégées comprennent la conservation des espèces végétales dans le cadre de leurs objectifs de gestion. Un certain nombre de groupes de plantes ont des évaluations complètes de leur état publiées parallèlement à des plans d'action pour leur conservation, notamment les conifères et cycadales, et ces plans d'action feront une différence positive dans la conservation de ces groupes.

Futur

Il restera indispensable pour les espèces les plus menacées d'avoir des interventions de conservation explicitement planifiées pour atteindre leur conservation. Si nous voulons atteindre l'objectif global de mettre fin à la perte de diversité des plantes (ou de biodiversité), il sera nécessaire de passer de la conservation *in situ* de 60% à la conservation à 100%. Par conséquent, les actions facilitant cet objectif seront essentielles au-delà de 2010, vu que l'objectif actuel n'est qu'une étape vers l'objectif final.



Sparaxis maculosa, une espèce en danger critique d'extinction de la région d'Overberg de Western Cape, Afrique du Sud, Photo: SANBI

CREW, les gardiens des fleurs sauvages rares et menacées, est un programme qui implique des bénévoles du public dans la surveillance et la conservation des plantes menacées de l'Afrique du Sud. En faisant ainsi, le CREW vise à créer un réseau de bénévoles de plusieurs milieux socio-économiques. Le programme lie des volontaires aux organismes de conservation et en particulier avec les initiatives de protection des terres pour assurer la conservation des sites clés des espèces végétales menacées.

L'Afrique du Sud a un grand nombre de plantes menacées, environ 2577. Plus de 350 volontaires du CREW apportent une contribution significative à la surveillance continue et la conservation de ces espèces par:

- Des enquêtes sur d'autres parcelles de végétation naturelle des populations de plantes menacées;
- L'adoption de sites clés pour la conservation des plantes menacées;
- Des travaux avec les propriétaires des terres sur lesquelles se trouvent les plantes menacées;
- Le suivi démographique de certaines populations sur une base annuelle ; et
- La conduite d'activités de sensibilisation sur des plantes menacées / habitats menacés.

Les changements climatiques posent de nouvelles menaces pour les espèces, et de nouvelles approches de modélisation de réponses devront être développées pour détecter les espèces potentiellement menacées. On sait déjà que les espaces climatiques des espèces vont changer et, par conséquent, la menace pour les espèces changera aussi. La mise en œuvre renforcée de l'objectif sera nécessaire à la fois pour atteindre l'objectif à long terme, et pour contrer les nouvelles menaces des changements climatiques. Il est clair que le renforcement de la mise en œuvre nécessitera de nouveaux partenariats pour sa réussite, par exemple entre les botanistes et les propriétaires fonciers, ou entre les gestionnaires des zones protégées et des jardins botaniques. Il est souhaitable que les pays élaborent leurs propres instruments de mesure des progrès dans la conservation des espèces menacées au niveau national.



Arbustes *Warburgia ugandensis* dans des paysages de production en Afrique de l'Est (Photo: National Museums of Kenya).

OBJECTIF 8:

60% DES ESPÈCES VÉGÉTALES MENACÉES DANS DES COLLECTIONS *EX SITU* ACCESSIBLES, DE PRÉFÉRENCE SITUÉES DANS LEUR PAYS D'ORIGINE, DONT 10% FONT L'OBJET DE PROGRAMMES DE RÉCUPÉRATION ET DE RESTAURATION.

Introduction

La conservation *ex situ* des plantes est définie comme la conservation de la diversité végétale en dehors de son habitat naturel pour sauvegarder des familles ou des espèces de plantes identifiées du danger ou de leur perte. Elle a été développée comme un outil vital pour la conservation des plantes et elle est aujourd'hui étroitement et efficacement intégrée dans la protection des plantes au sein de leurs habitats sauvages. La prise de conscience des effets des changements climatiques sur les distributions *in situ* des plantes a rendu l'application appropriée des techniques *ex situ* potentiellement plus cruciale pour aider à l'adaptation des espèces et des écosystèmes aux changements de conditions dans la nature. La conservation *ex situ* implique la collecte, l'entretien et la conservation des échantillons d'organismes généralement sous forme de plantes, graines, pollens, spores, propagules végétatives, tissus, cultures de cellules ou d'autres matériels génétiques des individus à conserver. L'objectif 8 s'est focalisé sur les plantes supérieures (et d'autres groupes bien définis, tels que les Ptéridophytes) pour lesquelles il existe déjà des endroits et des programmes *ex situ* bien établis dans le monde entier.



Collections *ex situ* de diverses espèces succulentes du Mexique fortement menacées (Photo: Stella Simiyu)

Ceux qui sont impliqués dans la conservation *ex situ* sont des jardins botaniques, des banques de gènes et d'ADN, des organismes de l'agriculture et de la foresterie et une diversité d'organisations gouvernementales et non gouvernementales. Des réseaux de conservation *ex situ* opèrent au niveau mondial et dans de nombreux pays et régions (objectif 16). L'orientation et l'importance des différents secteurs

concernés sont variées, dans les jardins botaniques (espèces de plantes sauvages) et dans les banques de gènes (variétés végétales et variétés sauvages apparentées). L'ampleur des efforts de conservation *ex situ* varie aussi beaucoup entre des institutions et des organisations qui conservent des dizaines de milliers d'espèces, tandis que d'autres se concentrent sur quelques espèces prioritaires, souvent de leur propre région.



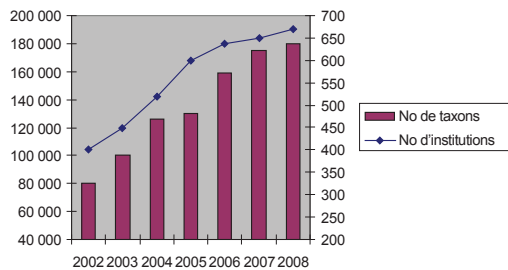
Conservation *ex situ* des espèces menacées caatinga du Jardin botanique de Belo Horizonte, Minas Gerais, Brésil. (Photo: Peter Wyse Jackson).

L'objectif 8 ne précise pas dans quelle mesure les collections *ex situ* d'une espèce particulière doivent être représentatives de la diversité génétique de cette espèce pour être considérées comme conservées *ex situ*. Dans la pratique, cependant, peu d'informations sont disponibles pour dire si la plupart des collections *ex situ* sont génétiquement représentatives ou non. L'objectif comprend également des programmes de redressement, qui pourraient être mis en œuvre pour conserver une espèce, ou l'ensemble des écosystèmes avec une partie ou la totalité des espèces qu'ils contiennent.

Progrès

Des progrès importants ont été accomplis dans la réalisation de cet objectif, des progrès qui auraient été peu probables sans l'adoption de la GSPC. L'objectif 8 a contribué à stimuler une approche beaucoup plus ciblée de la conservation *ex situ* des espèces végétales, en identifiant celles qui exigeaient une action urgente particulière. Ces progrès ont été motivés par un certain nombre de facteurs, notamment l'augmentation des capacités, la création ou l'élargissement des programmes existants et une collaboration accrue entre des professionnels de conservation

No de taxons et no d'institutions fournissant des données à la base de données du BGCI sur les plantes depuis 2002



ex situ. Ceci a inclus la création ou le re-développement de nombreux jardins botaniques, où la conservation de plantes indigènes est une priorité.

Le projet de la banque du Millénaire, initié par le *Royal Botanic Gardens* de Kew et des partenaires du monde entier, comprend maintenant 37.000 accès de 20.000 espèces de plantes, principalement des terres sèches. Une autre initiative importante est la création de la *Global Crop Diversity Trust* qui a fait d'importants progrès vers son objectif de 260 millions de dollars pour financer la conservation efficace de la base biologique de toute l'agriculture.

Lorsque la GSPC a été adoptée, on a estimé que 10% à 20% des espèces connues menacées au niveau mondial ont déjà été incluses dans la conservation *ex situ*, et environ 2% dans des programmes de récupération. En réponse à l'objectif 8, un nouveau mécanisme de recherche et de base de données a été établi par *Botanic Gardens Conservation International* (BGCI), impliquant des jardins botaniques du monde entier dans la réalisation de l'objectif. À la fin de 2007, il a été estimé que 30% à 40% des espèces végétales menacées au niveau mondial ont été incluses dans la conservation *ex situ* et environ 5% dans des programmes de récupération. Des progrès ont été réalisés dans la création de liens entre la conservation *ex situ* et la gestion *in situ* de la diversité des plantes, en particulier en aidant à définir des priorités pour les programmes *ex situ* et à fournir le matériel pour la recherche dans la conservation biologique ainsi que dans la valorisation et les réintroductions.

Les techniques et technologies de la conservation *ex situ* ont aussi considérablement progressé. Des progrès particuliers ont été réalisés dans la promotion de la caractérisation génétique des collections *ex situ*, ainsi que des méthodes de stockage, tels que la cryoconservation, le stockage de semences ultra sèches et la culture *in vitro*. Un accent particulier a ainsi été mis sur les plantes cultivées et leurs proches.

Futur

La réalisation de cet objectif reste un défi majeur, mais néanmoins réalisable d'ici 2010. L'assurance de la représentation génétique adéquate des collections *ex situ* dépendra de la meilleure caractérisation des collections existantes et de la mise en œuvre de



ENSCONET coordonne les activités de conservation des semences de plantes sauvages en Europe. Ce réseau regroupe 24 institutions de 17 pays travaillant conjointement à la préservation de graines. Des études, de l'information et des recherches sur la biologie des semences seront rendues disponibles dans le but d'échanger des expériences, des protocoles et des services pour optimiser les pratiques de conservation des semences. Le réseau a uni un groupe puissant et divers d'institutions pour cibler les besoins de conservation de semences des plantes sauvages pour la première fois. www.ensconet.com.

protocoles d'échantillonnage. Une meilleure intégration des activités menées par les jardins botaniques et des banques de gènes est nécessaire pour que des priorités puissent être développées et que des expériences, des ressources et des technologies soient partagées. Il y a encore de graves lacunes dans la capacité de conservation *ex situ*, en particulier en Afrique, certaines parties de l'Asie, des Caraïbes, de l'Amérique latine et du Moyen-Orient, où les institutions existantes impliquées dans la conservation *ex situ* ont en général très peu de ressources. Une analyse de la mesure dans laquelle les collections *ex situ* sont organisées dans le pays d'origine doit être entreprise. Des progrès dans l'identification des priorités de conservation pour cet objectif ont été entravés par le manque de données sur l'état de conservation de nombreuses espèces (Objectif 2) ainsi que la définition des espèces menacées, ce qui compromet les efforts visant à s'assurer que les capacités puissent être dirigées vers la conservation des espèces exigeant une plus grande préoccupation immédiate. En absence de données mondiales, les priorités ont souvent été déterminées en référence à des listes nationales d'espèces rares ou menacées. Alors que de nombreux programmes de redressement ont mis l'accent sur les espèces en danger critique d'extinction, il y a un besoin de plus de programmes de redressement et de restauration qui incluraient des espèces de réelles ou potentielles préoccupations économiques (plantes médicinales, variétés sauvages apparentées, etc.). Les impacts des changements climatiques sur la conservation des espèces dans la nature rendent la conservation *ex situ* effective d'autant plus importante que jamais auparavant.

OBJECTIF 9:

70% DE LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE DES PLANTES CULTIVÉES ET DES AUTRES PRINCIPALES ESPÈCES VÉGÉTALES À VALEUR SOCIO-ÉCONOMIQUE SONT CONSERVÉS, ET LES CONNAISSANCES LOCALES ET AUTOCHTONES CONNEXES PRÉSERVÉES.

Introduction

Les ressources phylogénétiques des cultures et d'autres espèces de plantes d'une importance socio-économique sont à la base de la sécurité alimentaire et, directement ou indirectement, le soutien des moyens de subsistance de chaque personne sur Terre. Cet objectif reconnaît le rôle central que joue la diversité génétique entre les espèces dans l'amélioration de la production de denrées et d'autres espèces utiles. Des espèces de plantes socio-économiquement importantes, qui ne sont pas des denrées, comprennent des espèces importantes de fourrages, de l'agroforesterie et de la sylviculture, ainsi que des plantes ornementales, des plantes médicinales et des variétés sauvages apparentées. Ces ressources génétiques de plantes, et les connaissances autochtones qui y sont associées, sont les plus importants, et souvent les seuls, actifs disponibles dans de nombreuses communautés rurales pauvres et leur importance augmente à mesure que d'autres ressources diminuent ou disparaissent.



Une variété de médicaments à partir des plantes
(Photo: Peter Wyse Jackson)

Il a été démontré que 70% de la diversité génétique d'une culture peut être contenue dans un échantillon relativement petit (en général, moins de mille accès). En effet, pour environ 200 à 300 cultures, il est prévu que 70% de la diversité génétique est déjà conservée *ex situ* dans des banques de gènes. La diversité génétique est également conservée grâce à leur gestion sur des exploitations agricoles et au travail des communautés locales. Le maintien des connaissances locales et autochtones utiles associées à des plantes médicinales, des variétés sauvages

apparentées et d'autres espèces végétales sauvages présente ses propres défis, en particulier à cause du grand nombre d'espèces à examiner.

Progrès

Un Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures a été créé pour assurer la conservation et la disponibilité de la diversité des cultures pour la sécurité alimentaire dans le monde entier. Le Fonds est un fonds de dotation dont les revenus seront utilisés pour soutenir la conservation de la diversité de cultures importantes et distinctes par le biais des institutions existantes. Le Fonds a également joué un rôle clé dans la planification de la *Svalbard Global Seed Vault*, laquelle a été construite en Norvège, à proximité du cercle polaire, pour offrir l'ultime filet de sécurité contre la perte accidentelle de la diversité dans les banques de gènes traditionnelles. Alors qu'on croit qu'il existe environ 1,5 millions d'échantillons distincts de semences de cultures agricoles, l'installation a une capacité de conservation de 4,5 millions. Les premières graines y sont arrivées en janvier 2008.



Collection de conservation *ex situ* du germoplasme de Kiwi dans le Jardin botanique de Wuhan, en Chine
(Photo: BGCI).

En ce qui concerne les ressources génétiques forestières, à l'exception de quelques espèces d'arbres de grandes valeur socio-économique, il y a peu d'information fiable sur la diversité génétique des espèces d'arbres tropicaux (80% du nombre total d'espèces d'arbres). La diversité génétique des espèces sauvages, très variables, des arbres des forêts laissées à l'état sauvage est conservée sur place. L'évaluation de la diversité génétique de ces espèces

est difficile, surtout parce qu'il y a rarement des données quantitatives sur la taille de la population ou de son déclin pour caractériser la diversité génétique.

Une étude réalisée pour la FAO en 2002 a conclu que la question de la diversité génétique des arbres forestiers n'a pas encore été bien abordée dans des processus, sauf peut-être dans l'initiative paneuropéenne. Un résumé des informations sur la gestion des espèces a, en partie, été compilé dans le système d'information mondial sur les ressources génétiques forestières (REFORGEN)³⁰, de la FAO, il contient 31 informations de 150 pays et 1.600 espèces d'arbres recueillies et vérifiées, entre 1995 et 2003.

Le maintien des connaissances associées aux communautés autochtones et locales est également un aspect de l'objectif 9 qui présente un défi particulièrement important. Des efforts sont en cours pour identifier des indicateurs appropriés dans la détermination des tendances dans le maintien des connaissances autochtones et locales, des innovations et des pratiques. Toutefois, à ce jour, il y a un manque de méthodologies testées et les évaluations des connaissances autochtones et locales associées à la diversité génétique des plantes sont limitées.

Futur

Au cours de sa dixième session ordinaire, la Commission de la FAO sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a adopté des indicateurs et un format de rapport pour le suivi de l'application du Plan d'action mondial sur la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture³¹. Certains de ces indicateurs sont pertinents pour mesurer les progrès accomplis dans la conservation de la diversité génétique des cultures *in situ* et *ex situ*, ainsi que les variétés sauvages apparentées et d'autres plantes sauvages utilisées dans la production alimentaire.

Depuis lors, la FAO a aidé ses États membres à élaborer des mécanismes d'échange d'informations sur les ressources phylogénétiques pour les bases de données de l'alimentation et l'agriculture. Les bases de données des mécanismes nationaux sont stockées/reflétées dans le Système mondial d'information et d'alerte rapide de la FAO (WIEWS)³² sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA). Les données seront mises en place aux niveaux régional et mondial en 2007-08 et publiées dans le deuxième rapport de l'État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (SoW-PGRFA), prévu pour 2008.

La préparation du deuxième rapport sur le SoW-PGRFA peut contribuer davantage à l'élaboration de données de référence et d'outils pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de la GSPC, en particulier l'objectif 9. À cette fin, certaines des études thématiques de base proposées dans le deuxième rapport SoW-PGRFA peuvent aider dans le processus visant à faciliter la mise en œuvre de la GSPC. Ce sont:

- Les ressources phylogénétiques des cultures fourragères, des pâturages et des parcours;
- La conservation des variétés sauvages apparentées;
- Des indicateurs de la diversité génétique, l'érosion génétique et la vulnérabilité génétique;
- La contribution des ressources génétiques des plantes à la santé et la diversité de l'alimentation et;
- La gestion des ressources génétiques végétales dans l'agro-écosystème; des changements mondiaux, de la biodiversité des cultures associées et des services écosystémiques.

Il convient de souligner que la réalisation de cet objectif sera plus critique compte tenu de la persistance et l'aggravation du problème des changements climatiques, tout en reconnaissant la nécessité de maintenir les connaissances locales et autochtones ainsi que des technologies.



Photo: Banque de semences du Millénaire, RBG Kew



Photo: Peter Wyse Jackson

30 [http://www.forestryguide.de/cgi-bin/ssgfi/](http://www.forestryguide.de/cgi-bin/ssgfi/anzeige.pl?db=forst&ew=SSGFI)

[anzeige.pl?db=forst&ew=SSGFI](http://www.forestryguide.de/cgi-bin/ssgfi/anzeige.pl?db=forst&ew=SSGFI)

31 [ftp.fao.org/ag/cgrfa/cgrfa10/r10i5e.pdf](ftp://ftp.fao.org/ag/cgrfa/cgrfa10/r10i5e.pdf)

32 <apps3.fao.org/wiews/wiews.jsp?i>

OBJECTIF 10:

INSTAURATION DE PLANS DE GESTION VISANT AU MOINS 100 DES PRINCIPALES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES MENAÇANT LES PLANTES, LES COMMUNAUTÉS VÉGÉTALES, AINSI QUE LES HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES ASSOCIÉS

Introduction

Les espèces exotiques envahissantes des animaux, des plantes et des micro-organismes dégradent et menacent les plantes et leurs habitats dans presque tous les écosystèmes, toutes les régions, latitudes et longitudes. Les envahisseurs ont été présentés par L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire comme un important agent de dégradation des écosystèmes. Les plantes sont menacées par des agents de maladie tels que les virus, les bactéries, les champignons et les micro-organismes des planctons et des algues qui peuvent détruire des espèces et des habitats. Des animaux envahisseurs herbivores de toutes sortes (des insectes, crustacés et mollusques aux poissons, oiseaux et mammifères) affectent les plantes et leurs associations comme le font de nombreuses espèces exotiques de plantes elles-mêmes - par la compétition pour l'espace, la lumière et les nutriments ainsi que des dommages physiques et allélopathie. Les impacts de ces invasions ne sont pas seulement sur la diversité biologique en soi, mais ont des impacts sur le développement économique, les moyens de subsistance et la santé des peuples. Un exemple classique est la grande diversité des impacts de la jacinthe d'eau, *Eichhornia crassipes*, qui domine et dégrade toute une série de communautés de plantes aquatiques.

La plupart des pays développés ont le contrôle sur l'introduction d'espèces potentiellement envahissantes et

les procédures d'évaluation de risques d'introductions intentionnelles, en particulier ceux ayant des organismes gouvernementaux consacrés à la prévention des risques biotechnologiques. Ceci n'est pas le cas pour beaucoup de pays en développement où la prise de conscience de la menace des espèces envahissantes est moins et la capacité de prévenir et de gérer les invasions est souvent inadéquate. L'objectif 10 est étroitement lié aux objectifs des espèces exotiques envahissantes de l'Objectif de 2010 pour la biodiversité et il contribue à l'objectif 7 des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) - il est de plus en plus pertinents pour les accords environnementaux multilatéraux (AEM), tels que la Convention de Ramsar et de nombreux aspects de la CDB. La Convention internationale pour la protection des végétaux fournit un cadre pour la protection contre les menaces d'espèces exotiques de toutes sortes.

À l'échelle mondiale, il est difficile d'évaluer l'importance d'une espèce envahissante qui a des impacts sérieux sur un écosystème spécifique en comparaison à une autre espèce qui affecte un grand nombre d'écosystèmes mais cause peu de dommages.

Progrès

L'objectif a déjà été atteint dans la mesure où il existe déjà plus de 100 plans de gestion en place pour des espèces exotiques envahissantes qui menacent et affectent les plantes. Le Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de l'UICN a publié en 2002 un document intitulé « 100 espèces exotiques envahissantes parmi les plus néfastes au monde » dont au moins 55 affectent des plantes ou leurs habitats³³. Toutefois, le libellé même du titre implique qu'il est difficile de se prononcer sur les plus importantes des espèces exotiques envahissantes à l'échelle mondiale. C'est parce que chaque pays qui a abordé cette question a une liste d'espèces qui se distingue des autres pays, régions et écosystèmes dominants. Le Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP³⁴) a produit un dépliant de sensibilisation sur l'objectif 10, en 1994, intitulé « Protecting Plants and Plant Habitats from Invasive Alien Species » (Protéger les plantes et leurs habitats des espèces exotiques envahissantes), puis a commencé un processus de

Prosopis juliflora, un arbuste légumineux épineux des zones les plus sèches de l'Amérique tropicale (l'un des « mesquites ») s'est répandu sur 700.000 ha auparavant de prairies ouvertes dans la région Afar de l'Est de l'Éthiopie.



Plantes exotiques envahissantes de *Prosopis juliflora* empêchant la croissance de plantes indigènes. (Photo: Geoffrey Howard, IUCN.)

33 www.issg.org/database

34 www.gisp.org

Gestion des espèces exotiques envahissantes en Afrique



Lantana camara (Photo: Ramesh Kannan).

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a financé des projets, visant à supprimer les obstacles à la gestion des plantes envahissantes en Afrique, gérés par le CABI qui travaille à tous les niveaux en Zambie, Ouganda, Éthiopie et au Ghana pour trouver des moyens d'arrêter des nouvelles espèces envahissantes de passage dans leurs frontières et à gérer la problématique existante des espèces. Des sites pilotes ont déjà été mis en place pour tester des options de gestion, des plans et calendriers pour gérer les écosystèmes sont en train d'être mis en place. Des cours de formation pour renforcer l'expertise dans les pays sont une priorité mais ils doivent aller de pair avec la disponibilité des principaux équipements scientifiques nécessaires aux efforts de quarantaine. Les principaux taxons visés sont la jacinthe d'eau (*Eichornia crassipes*), mûrier à papier (*Broussonetia papyrifera*), les graines du *Parthenium* (*Parthenium hysterophorus*), la citronnelle (*Cymbopogon Nardus*), le mesquite (*Prosopis juliflora*), le *Mimosa pigra*, le *Lantana camara* et la *Senna spectabilis*.

consultation pour examiner comment l'objectif peut être évalué en communiquant avec 700 spécialistes des espèces exotiques envahissantes à travers le monde. Cela a clairement indiqué que l'atteinte d'un accord sur les 100 espèces exotiques envahissantes les plus néfastes, ayant une incidence sur les plantes, au niveau mondial serait une tâche énorme et de pertinence douteuse dans de nombreux pays. Il a également précisé qu'il y avait la nécessité de l'adaptation locale des plans de gestion disponibles au niveau mondial. Le GISP a alors lancé un programme pilote (mis en œuvre par l'UICN) pour demander à des pays et des régions (en Afrique, en Asie et en Amérique latine) de discuter de leurs plus importantes espèces de l'objectif 10. Une autre tentative du GISP pour remédier à ce problème, en utilisant un outil basé sur le Web, attend le financement.

Certains pays développés ont indiqué avoir pris des mesures pour atteindre l'objectif 10 au niveau national par rapport à leurs plus importantes espèces exotiques envahissantes, affectant des plantes, et le GISP tente de les mettre ensemble pour une évaluation globale en 2008 / 2009. Les plans de gestion de ces espèces sont spécifiques à chaque site, sauf dans peu de cas et il est nécessaire de renforcer les capacités dans d'autres pays pour les adapter aux conditions locales et les étendre pour leur utilisation à l'échelle mondiale. Des informations sur l'existence, la propagation et les impacts des EEE sur les plantes sont plus amples ces dernières années grâce aux nombreuses bases de données spécifiques locales et mondiales ainsi qu'aux autres sources d'information sur l'Internet. Des orientations mondiales ont été fournies par le GISP, la Commission pour la survie



Eichhornia crassipes a infesté de nombreuses masses d'eau des régions tropicales et subtropicales (Photo: SCDB).

des espèces de l'UICN- Groupe de spécialistes des espèces envahissantes (ISSG)³⁵ et le Réseau mondial d'informations sur les espèces exotiques envahissantes (GISIN). Les menaces des espèces exotiques envahissantes pour les espèces végétales de la Liste rouge sont systématiquement enregistrées, bien que les évaluations les plus rapides développées pour l'Objectif 2 ne soient pas en mesure d'enregistrer ces informations.

Futur

Il est urgent d'admettre que les changements climatiques augmenteront la propagation et l'impact de certaines de ces espèces exotiques envahissantes importantes. Par conséquent, les travaux futurs sur cet objectif devraient veiller à ce que la préparation soit adéquate et que les plans de gestion permettent de s'y adapter.

35 <http://www.iss.org/database/welcome>

OBJECTIF 11:

AUCUNE ESPÈCE DE FLORE SAUVAGE N'EST MENACÉE PAR LE COMMERCE INTERNATIONAL

Introduction

Beaucoup de pays ont indiqué des activités en cours sur l'objectif 11, lequel est lié à la mise en œuvre nationale de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). En réponse au paragraphe 11 de la décision VII/10, le Comité pour les plantes de la CITES a présenté au Secrétaire exécutif un rapport qui résume les renseignements pertinents à cet objectif. L'objectif de la CITES, tel qu'indiqué dans la vision stratégique de la CITES en 2007, est de veiller à ce qu'aucune espèce de la faune ou la flore ne soit soumise à une exploitation non durable du fait du commerce international. Ce but, au centre de toutes les activités de la CITES, est bien aligné avec l'objectif 11 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes «Aucune espèce de flore sauvage n'est menacée par le commerce international». En substance, l'objectif 11 est au cœur des activités de la CITES.

Pour la flore des espèces déjà inscrites dans l'Annexe I de la CITES, le Comité pour les plantes de la CITES suggère aux Parties à la CDB, et notamment leurs points focaux à la GSPC, d'être au courant des

dispositions mises en place par la CITES et d'avoir une liste complète de celles-la à travers les secrétariats respectifs des conventions.

Les Parties à la CDB sont en outre encouragées à prendre les espèces de l'Annexe I en considération dans leurs actions de conservation *in situ*, *ex situ* et d'utilisation durable (articles 8, 9 et 10 de la CDB), en particulier celles décrites dans leur Stratégie et plan d'action nationaux pour la diversité biologique (article 6). Par exemple, les Parties à la CITES ont convenu d'encourager la coopération entre les Parties ayant des opérations de conservation *ex situ* et celles qui ont des programmes de conservation *in situ* (Résolution 13,9 de la Conférence de la CITES). Les Parties à la CDB pourraient souhaiter envisager des actions de coopération similaires lors de l'élaboration ou l'actualisation de leur stratégie nationale pour la biodiversité et dans la mise en œuvre de la GSPC.



Encephalartos latifrons une espèce de cycad gravement en danger d'extinction, inscrite dans l'Annexe 1 de la CITES (Photo: SANBI). (Photo SANBI)



Espèce d'aloès, commerce international réglementé par la CITES: (Photo -National Museums of Kenya)

Progrès

Environ 300 espèces végétales sont inscrites dans l'Annexe I, plus de 28.000 dans l'Annexe II de la CITES; l'Annexe II comprend l'ensemble de la famille des orchidées, et 10 dans l'Annexe III. La mise en œuvre des dispositions relatives à toutes les annexes devrait aider à l'application de l'objectif 11 de la GSPC. Le commerce international des spécimens des espèces sauvages de l'Annexe I est interdit et ceci pourrait encourager la propagation artificielle d'espèces sauvages et réduire la pression sur ces populations. Pour les espèces de l'Annexe II, l'exigence d'une obtention non préjudiciable avant l'autorisation du commerce est particulièrement importante. Ceci crée un lien entre le commerce et la gestion de l'espèce et il devrait contribuer à assurer la durabilité et la réduction de la menace de surexploitation.

Toutes les espèces végétales menacées, qui le sont au moins en partie par les niveaux de commerce international sont actuellement inscrites aux annexes de la CITES. L'inscription des espèces de grande valeur telles que les arbres produisant du bois commercialisé a été particulièrement lente. Néanmoins, il y a maintenant une reconnaissance du fait que la CITES peut soutenir la gestion durable des espèces de bois et une bonne collaboration s'est développée entre la CITES et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT).

Le Comité CITES pour les plantes joue un rôle important dans la disponibilité de la diversité biologique et d'autres connaissances spécialisées concernant les espèces de plantes qui sont (ou pourraient être) soumises à des contrôles de la CITES. Son rôle est, entre autres, de fournir un appui technique à la prise de décisions sur ces espèces. En outre, les termes de référence du Comité pour les plantes sont les suivants: entreprendre des examens périodiques des espèces pour assurer la catégorisation dans les Annexes de la CITES, conseiller lorsque certaines espèces font l'objet d'un commerce non durable et recommander des mesures correctives (par le biais d'un processus connu sous le nom d'«Examen de commerce important») et la rédaction de résolutions sur les questions de plantes pour examen par la Conférence des Parties.

Les actions entreprises pour des espèces la flore, inscrites dans l'Annexe II de la CITES, peuvent contribuer à assurer l'atteinte de l'objectif 11. Les espèces de l'Annexe II peuvent faire l'objet d'un examen de commerce important si la surveillance des données de la CITES sur le commerce montre un problème potentiellement dangereux avec des niveaux de commerce international de l'espèce. Dans le cadre de ce processus, le commerce international d'importants groupes de la liste des plantes telles que les cycas, les fougères arborescentes, le bois d'agar et des plantes médicinales a été analysé, des mesures ont été prises pour s'assurer que ce type de commerce est durable. Globalement, la CITES a accordé une priorité relativement faible à la mise en oeuvre des plantes. Une mesure pour remédier à ceci consiste à encourager des jardins botaniques à appuyer la Convention de plusieurs façons. La deuxième édition du Manuel de la CITES pour les Jardins botaniques a récemment été publiée en trois langues³⁶, ce qui met en lumière des liens entre la CITES et la GSPC.

Futur

La CITES fournit un mécanisme pratique et bien établi pour empêcher que des espèces végétales soient menacées par le commerce international, mais son rôle est limité aux espèces qui sont actuellement répertoriées. Il faut plus de recherche sur l'impact du commerce international des espèces de plantes

Commerce de Hoodia



Plante de *Hoodia gordonii* déracinée à Tanqua Karroo, Province de Western Cape, Afrique du Sud (ci-dessus) et sacs de *Hoodia* récoltée (ci-dessous) (Photos: David Newton, TRAFFIC E / S Africa)

Les espèces *Hoodia* sont des plantes succulentes à croissance lente qui se produisent en Afrique australe. Dix des 16 espèces sont classées comme «menacées», conformément aux catégories et critères de la Liste rouge de l'UICN. Traditionnellement, elles sont utilisées par les broussards de San comme un suppresseur naturel de l'appétit. Un fort intérêt commercial dans le genre a abouti à l'isolement et au brevetage d'un ingrédient actif qui est revendiqué pour aider à la perte de poids. Toutes les espèces de *Hoodia* ont été inscrites à l'Annexe II en 2005. La liste comprend des dispositions pour l'étiquetage des produits qui ont été récoltés de façon durable.

sauvages et développer un plus large éventail de réponses aux manques de gestion. La certification indépendante de la durabilité doit avoir des normes internationalement reconnues, à la fois pour le bois et des produits forestiers non ligneux, c'est un mécanisme qui devrait aider à garantir que les espèces végétales ne sont menacées par le commerce international. La valeur à la fois de la récolte et l'utilisation durable des produits forestiers et la certification indépendante sont promues par le biais du plan de travail de la CDB pour la diversité biologique des forêts.

D'autres mesures comprennent l'élaboration de stratégies locales de programmes de propagation d'espèces végétales menacées pour lesquelles il existe une demande de commerce international. Le développement de ces régimes est recommandé dans le rapport technique 6 de la CDB : Gestion durable des ressources forestières non ligneuses.³⁷

OBJECTIF 12:

30% DES PRODUITS D'ORIGINE VÉGÉTALE PROVIENNENT DE SOURCES GÉRÉES DE FAÇON DURABLE

Introduction

Les plantes et leurs dérivés offrent une gamme de produits, y compris, entre autres, l'énergie, la nourriture, le logement, les vêtements et des médicaments. Ces végétaux ou produits végétaux peuvent être récoltés dans la nature, dans des conditions semi-naturelles ou cultivées. Cet objectif exige une approche coordonnée qui s'applique dans tous les secteurs de la production et du commerce des produits végétaux aux niveaux international, national et local. Dans le cas de matériel végétal collectés dans des écosystèmes sauvages ou semi naturels, la récolte, pour être durable, doit être au-dessous du taux de remplacement et le processus de récolte ne devrait pas causer de dommage significatif à d'autres composantes de l'écosystème. La gestion durable des plantes et de leurs produits a trait à l'environnement aux questions sociales, y compris le commerce équitable, le partage équitable des avantages et la participation des communautés autochtones et locales.

Progrès

Les indicateurs de progrès vers cet objectif incluent le pourcentage de produits certifiés issus de zones de production indépendante, y compris la certification des forêts et la production biologique, ainsi que des sources ayant en place des plans d'exploitation durable.

Le secteur biologique croît rapidement avec des augmentations de ventes mondiales d'aliments et de boissons d'environ 5 milliards de dollars au cours des six dernières années pour atteindre près de 40 milliards de dollars en 2006³⁸. En Europe, la part biologique de l'ensemble du marché alimentaire est d'environ 6% du total des ventes de produits alimentaires en Suisse et en Autriche, 4,5% au Danemark, 3% en Allemagne et 1,6% au Royaume-Uni³⁹. Aux USA, le marché des aliments biologiques a actuellement une part de 3% du total des ventes d'aliments et il a augmenté de 21% en 2006, selon l'Association pour le commerce des produits biologiques (OTA).

En ce qui concerne la production durable des forêts, en décembre 2006, un total de près de 300 millions d'hectares étaient en cours de certification,⁴⁰ dont 84,2 millions d'hectares ont été certifiés dans le cadre

de la *Forest Stewardship Council* (FSC). La FSC a eu un accueil enthousiaste dans de nombreux pays et la demande de produits certifiés FSC dépasse l'offre. Les principaux points de vente au détail du Royaume-Uni et des États-Unis, par exemple, s'engagent à disposer d'autant de produits FSC qu'ils peuvent et plusieurs gouvernements ont élaboré des politiques d'achats de bois qui les obligent à rechercher des produits certifiés.



Écorce de Warburgia ugandensis, en forte demande pour la médecine traditionnelle locale (Photo: National Museums of Kenya).

La FAO a facilité la collecte, l'analyse et la diffusion à l'échelle nationale, régionale et internationale, des statistiques sur tous les aspects des ressources forestières, des produits forestiers et de leurs échanges commerciaux et d'autres variables socio-économiques importantes, à intervalles réguliers. Elle apporte également son soutien au Forum des Nations Unies sur les forêts ainsi que des critères régionaux et des indicateurs pour le suivi des progrès vers la gestion forestière durable et elle fournit un appui aux pays pour le suivi des progrès vers la gestion durable des forêts.

En outre, la FAO travaille à la mise en valeur des forêts et des produits forestiers en vue de contribuer à l'atténuation de la pauvreté tout en assurant la durabilité de l'environnement par :

- L'identification du potentiel des produits forestiers non ligneux (PFNL), l'amélioration des méthodes de récolte et de production, et une large diffusion des connaissances à tous les niveaux;

38 Institut des sciences rurales, Université d'Aberystwyth, Pays de Galles

39 Soil Association Market Report, 2007

40 Source: www.forestrycertification.info

- La réévaluation de la valeur et du potentiel du bois comme combustible propre, sûr et une source d'énergie économique ainsi que de la sensibilisation sur leur importance au niveau politique, y compris l'amélioration des systèmes d'information; et
- Le développement d'un code régional de l'exploitation forestière pour l'Amérique du Sud et l'assistance aux pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Sud pour introduire des pratiques d'exploitation, à faible impact, fondées sur des codes régionaux de la récolte.

Plusieurs initiatives nationales sont en cours d'élaboration. Par exemple, l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature a soutenu le développement de la « Norme⁴¹ internationale relative à la collecte durable de plantes médicinales et aromatiques sauvages (ISSC-MAP), qui aborde également les objectifs 6, 12 et 13. En Ouganda, l'Initiative BioTrade de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement⁴², qui fournit un modèle utile pour le raffinage et la transformation médicinale et aromatique des produits des plantes, a mis l'accent sur la promotion du commerce et de l'investissement dans des produits et services issus de la diversité biologique locale ou autochtone.

Futur

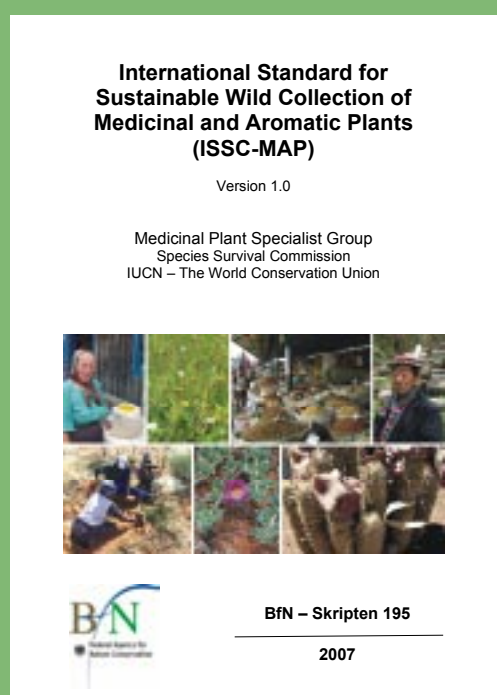
La poursuite des travaux pour explorer des moyens par lesquels la gestion durable peut être correctement décrite et évaluée par les pays serait utile. Il existe un nombre important d'initiatives de production durable qui sont mises en place par le secteur privé et un échange d'expériences et l'identification des enseignements tirés de ces expériences pour fournir un cadre en vue du développement de bonnes pratiques, d'outils et de procédures d'estimation seraient très bénéfiques.

Norme mondiale pour la récolte durable de plantes médicinales sauvages

Une nouvelle norme pour promouvoir la gestion et le commerce durables des espèces sauvages de plantes médicinales et aromatiques a été lancée en 2007. La norme est nécessaire pour s'assurer que les plantes utilisées en médecine et dans les cosmétiques ne soient pas surexploitées. Plus de 400.000 tonnes de plantes médicinales et aromatiques sont commercialisées chaque année, et environ 80% des espèces sont récoltées dans la nature.

Après de longues consultations avec des experts et l'industrie des produits à base de plantes, la Norme internationale relative à la collecte durable de plantes médicinales et aromatiques sauvages ISSC-MAP, a été élaborée par le Groupe de spécialistes des plantes médicinales de l'UICN (Union mondiale pour la nature).

L'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature a été impliquée dans la consultation avec le WWF-Allemagne, et le réseau de surveillance du commerce des espèces sauvages (TRAFFIC), outre des associations de l'industrie, des entreprises, des certificateurs et des organisations non gouvernementales. La norme est basée sur six principes: le maintien de plantes médicinales et aromatiques dans la nature; la prévention des impacts négatifs sur l'environnement; le respect de la législation; le respect des droits coutumiers; l'application de pratiques de gestion responsables; et l'application de pratiques commerciales responsables.



41 www.loraweb.de/map-pro/Standard_Version1_0.pdf
 42 <http://www.biotrade.org/intro/html>

OBJECTIF 13:

METTRE UN TERME À L'APPAUVRISSMENT DES RESSOURCES VÉGÉTALES, AINSI QU'À CELUI DES CONNAISSANCES, INNOVATIONS ET PRATIQUES LOCALES ET AUTOCHTONES CONNEXES SUR LESQUELLES REPOSENT DES MOYENS D'EXISTENCE VIABLES, LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA SANTÉ AU NIVEAU LOCAL

Introduction

Cet objectif traite de la disponibilité des ressources végétales locales pour soutenir le régime alimentaire, la santé et les moyens de subsistance. Il couvre un spectre des terres agricoles aux habitats naturels, avec un accent particulier sur des systèmes agricoles traditionnels, riches en diversité biologique, et sur des ressources collectées des plantes sauvages. L'agriculture traditionnelle et de nombreuses ressources végétales sauvages ont été en déclin au cours des dernières années, sous la pression de la propagation de l'agriculture industrielle et la demande de beaucoup plus de ressources de plantes, à la fois cultivées et sauvages.⁴³

Il existe des liens étroits entre cet objectif et le développement économique. Du point de vue de la subsistance, la disponibilité des légumes traditionnels ou de plantes médicinales peut être cruciale pour le maintien d'une bonne santé ou de la lutte contre des maladies, résultant en une augmentation de la capacité de bénéficier d'un emploi rémunéré. Plus directement, la vente des ressources de plantes sauvages peut être une source importante de revenus financiers.⁴⁴



*Piles de racines d'*Osyris lanceolata* récoltées de manière illégale pour l'extraction des huiles essentielles (Photo: National Museums of Kenya).*

Cet objectif est également étroitement lié à plusieurs des objectifs du Millénaire pour le développement, par exemple la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OMD 3). Ce sont les femmes qui sont principalement responsables de la collecte des ressources végétales sauvages, comme le bois de chauffage pour usage domestique, et les femmes sont les principales responsables des foyers et des soins au niveau mondial. Un autre objectif de pertinence est l'OMD 6 (combattre le VIH / sida, le paludisme et autres maladies), compte tenu de la grande utilisation des plantes médicinales dans la lutte contre de nombreuses maladies graves, comme le traitement du diabète, des infections opportunistes associées à VIH / SIDA et du paludisme en Afrique de l'Est.^{45, 46, 47}



*Des femmes portant du bois de santal (*OSYRIS lanceolata*) au marché local pour l'extraction de l'huile essentielle dans les marchés internationaux (Photo: National Museums of Kenya)*

Progrès

Cet objectif ne peut être raisonnablement quantifié. Il a été proposé, en 2006, de développer plusieurs sous objectifs pour atteindre cet objectif, en consi-

43 Hamilton, A.C. and Hamilton, P.B. (2006). Plant Conservation: an ecosystem approach. Earthscan, London
44 Salick, J. et al. Tibetan Medicine Plurality. Economic Botany 60, 227-253 (2006)

45 Mainen, J. & Mbwambo, Z.H. (2002) Experience of Tanzanian traditional healers in the management of non-insulin dependent diabetes mellitus. *Pharmaceutical Biology*, 40, 552-560
46 Koch, A., Tamez, P., Pezzuto, J., & Soejarto, D. (2005) Evaluation of plants used for antimalarial treatment by the Maasai of Kenya. *Journal of Ethnopharmacology*, 101, 95-99.
47 McMillen, H (2004) The adapting healer: pioneering through the shifting epidemiological and socio cultural landscapes. *Social Science and Medicine*, 59, 889-902

dérant l'approche écosystémique (par exemple pour l'agriculture, les ressources forestières et les ressources de pâturage), mais il n'y a pas eu de progrès dans ce domaine et les étapes n'ont pas été définies.

Positivement, il semble y avoir beaucoup plus de prise de conscience parmi les experts techniques engagés dans la conservation des plantes maintenant (par rapport à il y a dix ans) de la nécessité cruciale de mobiliser sérieusement la population locale dans les efforts visant à la conservation *in situ* des plantes. Globalement, les progrès sont lents par rapport à l'ampleur de la tâche et il y a un grand besoin de bonnes études de cas, d'analyses et de diffusions des meilleures pratiques.

Il y a eu de nombreuses études pour documenter les connaissances botaniques autochtones et l'utilisation des ressources végétales. Des exemples de recherches comprennent celles réalisées sur la diversité des cocotiers et des bananiers en Ouganda⁴⁸. Les Pays-Bas ont joué un rôle majeur dans la mise en oeuvre de programmes pour enregistrer des connaissances existantes sur les ressources végétales de l'Asie du Sud-est (PROSEA) et l'Afrique tropicale (PROTA⁴⁹). En général, ces efforts n'ont pas été liés à d'éventuelles mesures concrètes en faveur du développement durable, de sorte que leur utilité pour la conservation est limitée. Néanmoins il y a des exceptions, par exemple, une étude des légumes-feuilles en Afrique a permis d'obtenir des avantages concrets au Kenya, en termes de renforcement de la culture des variétés traditionnelles et de leur commercialisation à Nairobi, avec des avantages nutritionnels pour les citoyens.⁵⁰

Les progrès de l'objectif 13 ont été grandement entravés par la rapidité de la mondialisation. La mondialisation, culturelle et économique, tend à promouvoir la globalisation de la diversité biologique, tout comme la diversité culturelle et les modes de vie traditionnelles peuvent avoir des liens étroits avec la diversité biologique. Les connaissances traditionnelles des plantes au niveau mondial continuent à décliner posant ainsi un problème majeur pour la conservation des plantes, parce que la connaissance des détails des plantes locales est une base nécessaire pour les efforts pratiques de conservation partout dans le monde. En réalisant ceci, plusieurs initiatives de conservation ont mis l'accent sur la revitalisation des traditions botaniques locales, par exemple celles de la Fondation pour la revitalisation des traditions locales de santé en Inde.⁵¹

48 Un examen des activités des principaux partenaires et organisations mettant en Suvre la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes. 12e Réunion du SBSTTA, France, 2-6 juillet 2007.

49 www.prota.org

50 Rapport sur la mise en Suvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, préparé par Bioversity International, novembre 2006

51 www.frlht-india.org

Conservation de plantes médicinales par le développement de soins traditionnels de santé au Ladakh, en Inde

La médecine tibétaine a été le système traditionnel de santé du Ladakh pendant plus de 1000 ans. Ce système de guérison scolastique contient des éléments de l'ayurveda et de la médecine chinoise, combinés à la philosophie et la cosmologie du bouddhisme tibétain. Pendant des siècles, les amchi (médecins traditionnels suivant la tradition médicale du Tibet) ont été les seuls fournisseurs de soins médicaux à travers le Ladakh. Ils demeurent les acteurs centraux de la santé à ce jour, en particulier dans les zones reculées. Les communautés rurales isolées du Ladakh sont souvent privées de soins de santé primaires, ayant peu d'argent et vivant loin des centres médicaux. C'est pourquoi un programme appelé «Revitalisation de la médecine tibétaine au Ladakh a commencé et continue d'être développé par la Société pour les médecines traditionnelles de Ladakh (LSTM) et Nomad Recherche et Soutien International (Nomad RSI), avec le soutien du Plantlife International. Les objectifs généraux du programme sont d'améliorer les normes de la pratique d'amchi, de veiller à ce que la médecine amchi soit disponible dans les zones rurales, de préserver et de soutenir le système de connaissances de l'amchi, et de garantir un accès durable aux médicaments essentiels.



Villageois interviewés sur leur connaissances des plantes traditionnelles (Photo: Tsewang Gonbo de la Société pour la médecine traditionnelle du Ladakh)



Villageoise au centre de consultation d'Amchi Psering Paljan (Photo: Tsewang Gonbo de la Société pour la médecine traditionnelle du Ladakh)

OBJECTIF 14:

L'IMPORTANCE DE LA DIVERSITÉ DES PLANTES ET LA NÉCESSITÉ DE SA CONSERVATION SONT INCORPORÉES DANS DES PROGRAMMES SUR LA COMMUNICATION, L'ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

Introduction

Les plantes sont souvent sous représentées dans le débat de la conservation et négligées dans les efforts visant à engager le public dans l'action environnementale. En outre, l'urbanisation croissante et les mouvements de population se traduisent par un décalage croissant entre la population et la nature, une tendance particulièrement notable chez les jeunes. Les objectifs de conservation des plantes ne seront atteints que si des modifications sont apportées à tous les niveaux de la société, des décideurs politiques au grand public. Pour cette raison, des programmes de communication, d'éducation et de sensibilisation du public sont essentiels pour soutenir la Stratégie. Il s'agit d'un objectif transversal, à tous les objectifs de la stratégie et, en fait, à la mise en œuvre de la Convention elle-même. Toutefois, en raison de la nécessité de faire prendre conscience de l'importance des plantes comme la base de toute vie sur Terre, un objectif explicite a été énoncé dans la GSPC sur ces dernières.

Il y a un manque de données quantitatives de base permettant de mesurer les progrès, mais il est généralement admis qu'il existe un très faible niveau de connaissance du grand public de la «biodiversité» et plus spécifiquement, du rôle important des plantes pour soutenir le bien-être humain. Cet objectif fait référence à la fois à l'éducation informelle et formelle à tous les niveaux primaire, secondaire et tertiaire. Dans le secteur formel, il est nécessaire d'impliquer les ministères de l'éducation, ainsi que les ministères de l'Environnement et de la conservation.

Progrès

La publication de la brochure de la GSPC et sa traduction en 10 langues, plus que les langues officielles des Nations Unies, est une réalisation clé qui permet un accès facile au texte de la Stratégie pour les décideurs politiques. Toutefois, même si un nombre croissant de pays en développement travaille sur des réponses nationales à la GSPC, il y a encore un manque de prise de conscience de la GSPC au niveau de la politique dans de nombreux pays.

En ce qui concerne le grand public, une consultation des parties prenantes sur cet objectif dans six pays (Brésil, Chine, Indonésie, Russie, Royaume-Uni et États-Unis) a identifié des problèmes similaires dans



Voyage scolaire au Jardin botanique de Cibodas, en Indonésie (Photo: Bian Tan).

tous ces pays, mais les réponses seront différentes, selon les besoins locaux et les différences culturelles. Les questions à traiter comprennent l'accent mis sur les animaux et la négligence à l'égard des plantes dans les programmes d'éducation environnementale, la nécessité de renforcer la formation des enseignants par rapport à la diversité des plantes, un manque de possibilité de découvrir la nature de première main et des messages qui disparaissent sous l'énorme quantité de publicité dans les médias.



Un panneau d'information sur l'histoire, l'utilisation et la conservation du Kiwi pour la sensibilisation et l'éducation du public au Jardin botanique de Wuhan, Indonésie (Photo: Junko Okawa, BGCI)

Jardins botaniques

Avec le soutien de la HSBC à travers le programme Investir dans la nature, la BGCI a appuyé des programmes de formation des enseignants en éducation environnementale relatifs aux jardins botaniques au Brésil et en Indonésie. Au moins 150 000 enfants ont été touchés par le biais de ce programme et des enseignants ont été formés sur la façon d'utiliser les jardins comme des salles de classe en plein air.

A: Jardin botanique d'Oxford

Ce jardin a été créé en 1621 «pour promouvoir l'apprentissage.» La GSPC a été incorporée dans l'enseignement de toutes les années du cursus en sciences biologiques de l'Université d'Oxford. La stratégie elle-même est devenue le programme de cours pour un module de conservation des plantes. Chacun des 12 500 écoliers qui visitent ce jardin apprennent comment ils peuvent contribuer à au moins un des objectifs de la GSPC. Chaque visiteur du Jardin & Arboretum reçoit un guide de la GSPC qui l'emmène à chacun des seize objectifs.



Jardin botanique national de l'Irlande:

Des programmes sur le thème de la conservation des plantes, le développement durable et les changements climatiques sont les éléments clés des activités éducatives de nombreux jardins botaniques (Photo: Peter Wyse Jackson)



Les jardins botaniques du monde, qui reçoivent plus de 300 millions de visiteurs par an, sont une porte ouverte à l'information sur la diversité végétale et cette communauté a largement fait progresser des éléments de l'éducation et la sensibilisation du public sur cet objectif. Presque tous les jardins botaniques sont impliqués dans des activités d'éducation et plusieurs se focalisent en particulier sur l'éducation des enfants.

Futur

Les éducateurs n'ont pas toujours été inclus dans les consultations des intervenants sur la GSPC et il y a nécessité d'un plus grand engagement de cette communauté. Il y a une possibilité de bénéficier de l'accroissement de la prise de conscience et la compréhension du public sur les questions des changements climatiques et les programmes d'éducation devraient en profiter.

Les plantes sont d'une grande importance en ce qui concerne à la fois l'atténuation de ceux-là et l'adaptation aux changements climatiques, et il sera essentiel de mobiliser le soutien pour la conservation des plantes à travers des programmes d'éducation et de sensibilisation du public afin d'éviter des extinctions de masse dans le futur. L'implication du public de manière nouvelle et novatrice est essentielle aux questions de sensibilisation à la conservation des plantes. La popularité croissante des projets de participation citoyenne centrés autour de la surveillance des plantes dans un climat changeant en est un exemple. En effet, les jardins botaniques ont le défi de mettre en évidence l'importance de la conservation des plantes pour le maintien des services fournis par les écosystèmes et la sauvegarde des espèces utiles étant donné l'avenir incertain.



Des écoliers lors d'une visite éducative au jardin botanique de Kirstenbosch: (Photo: SANBI)

OBJECTIF 15:

AUGMENTATION, EN FONCTION DES BESOINS DES PAYS, LE NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES TRAVAILLANT À LA CONSERVATION DES PLANTES À L'AIDE DE MOYENS APPROPRIÉS EN VUE D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA PRÉSENTE STRATÉGIE

Introduction

La réalisation des objectifs inclus dans la Stratégie exigera un renforcement considérable des capacités, en particulier pour répondre au besoin des professionnels de conservation, formés dans une variété de disciplines, avec un accès aux moyens adéquats. Comme l'un des objectifs transversaux de la Stratégie, cet objectif, bien que non spécifiquement quantitatif, est essentiel pour la réalisation de chacun des objectifs de la stratégie ainsi que son objectif global de mettre fin à la perte de diversité végétale à l'échelle mondiale. Par moyens adéquats on entend des ressources technologiques, institutionnelles et financières adéquates. L'accès aux compétences, outils et informations pertinentes et leur diffusion sont essentiels à la réalisation de cet objectif. Le renforcement des capacités devrait être fondé sur les évaluations des besoins nationaux dans le secteur de la conservation des plantes. La Stratégie estime que le nombre de personnes travaillant dans la conservation des plantes au niveau mondial devrait doubler d'ici 2010. Compte tenu, toutefois, de la disparité géographique entre la biodiversité et l'expertise, il faudrait plus qu'un doublement des stagiaires dans de nombreux pays en développement, des petits Etats insulaires et des pays à économie en transition. L'augmentation de la capacité comprend non seulement la formation des gens qui sont en service mais aussi la formation de personnel supplémentaire et d'autres parties prenantes, en particulier au niveau de la communauté.

Progrès

Bien qu'il n'existe pas de base à partir de laquelle les progrès peuvent être mesurés, et en dépit du relativement peu de pays qui ont procédé à l'évaluation des besoins, plusieurs programmes mondiaux ont néanmoins fait des progrès considérables dans l'augmentation du nombre de personnes formées à la conservation des plantes, en particulier dans les pays en développement. Plusieurs projets de collaboration ont été développés entre des institutions. Il s'agit notamment de programmes de formation qui répondent aux besoins des différents pays afin de leur permettre de s'acquitter de leurs obligations en vertu de la CDB, y compris la GSPC. Plusieurs programmes combinent la recherche scientifique sur les plantes à la formation et au renforcement des

capacités communautaires. En plus de la formation, certains programmes organisent des ateliers et fournissent des équipements spécialisés et des conseils sur la conception des installations dans ces pays. Des réseaux de conservation des plantes ont joué un rôle important dans le développement des programmes de formation et de renforcement des capacités pour la conservation de la diversité végétale.



Formateurs en conservation de plantes en Asie du Sud-est: (Photo Bian Tan. BGCI)

Par exemple, le Red Latino-Americana de Botánica RLB (Réseau latino-américain de la botanique), un membre du Partenariat mondial pour la conservation des plantes, a entrepris la tâche d'améliorer le nombre de botanistes d'Amérique latine capables de répertorier de façon adéquate la végétation, comprendre le fonctionnement des écosystèmes et fournir la base pour la conservation et la gestion des importantes ressources naturelles de l'Amérique latine. Grâce à un consortium d'un certain nombre d'établissements prestigieux situés en Amérique latine, au Mexique, Costa Rica, Venezuela, Brésil, Chili et en Argentine, le RLB a formé près de 200 chercheurs de niveau universitaire de 18 pays et il a offert 56 cours spécialisés à court terme, il a financé près de

100 manifestations scientifiques et a fourni plus de 160 petites subventions pour la recherche botanique en Amérique latine. Au cours de ces années, le RLB a développé ceci et d'autres types d'activités, toutes ces activités ont été axées sur le renforcement des capacités, l'éducation, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité végétale en Amérique latine.

Futur

Le développement de capital humain adéquat et un accès aux ressources appropriées seront primordiaux pour la réalisation de la Stratégie au-delà de 2010. Les défis causés par les changements climatiques exigeront de nouvelles compétences et des renforcements de capacités dans la plupart des pays. Un audit est nécessaire pour voir ce qui a été accompli en termes de renforcement des capacités à travers les différents objectifs afin de déterminer où sont les lacunes et les besoins de capacités. Les Parties doivent également mener des évaluations des besoins nationaux et déterminer les priorités nationales en termes de formation et d'affectation de fonds. Le soutien continu, le mentorat et l'encadrement du personnel qualifié, en particulier ceux qui ont bénéficié de stages de formation liés aux projets financés par des donateurs, avec une durée de vie limitée, sont essentiels. La technologie devrait être utilisée au maximum et des matériels de formation consolidés et multilingues doivent être mis au point et rendus disponibles. Plus de formations locales sont nécessaires pour répondre à des questions contextuelles. En l'absence de chef de file ou d'établissement associé à cet objectif, la coordination et le suivi des progrès, ainsi que la mesure de l'impact de la formation dispensée resteront des défis permanents.



Renforcement de capacités des horticulteurs en techniques de conservation des plantes (Photo: SANBI)

Cours régional africain en stratégies de conservation des plantes

Le renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la GSPC en Afrique a été la première formation sur mesure conçue pour appuyer la mise en œuvre de la GSPC. Elle a été développée par le Jardin botanique royal de Kew, avec la BGCI et le Secrétariat de la CDB. Elle a été organisée à l'Université de Makerere, à Kampala, en Ouganda, et financée par la British American Tobacco à travers le programme de renforcement des capacités de Kew, la formation a réuni des délégués de 16 pays africains. Le cours d'une semaine et demie a mélangé la théorie et la pratique et s'est conclu par une visite de terrain de 5 jours axée sur des questions de conservation. Après le cours, les participants ont rédigé un rapport sur l'état de la mise en œuvre de la GSPC dans leur propre pays. Un cours similaire s'est tenu dans la région des Caraïbes à Montserrat.



Volontaires de CREW en formation pour cartographier et répertorier les espèces en danger en Afrique du Sud (Photo: SANBI)



Former des enfants dans la conservation des plantes (Photo: Bian Tan, BGCI)

OBJECTIF 16:

CRÉATION DE RÉSEAUX NATIONAUX, RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX S'OCCUPANT DE LA CONSERVATION DES PLANTES, OU DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX EXISTANTS

Introduction

Des réseaux de soutien aux activités de conservation des plantes, fournissent les moyens de partager des protocoles, célébrer des réussites, d'échanger des données, d'encourager le développement professionnel des spécialistes de la conservation et de renforcer les capacités dans la conservation des plantes. Les organisations participant à ce réseau comprennent des organismes gouvernementaux, des musées, des spécialistes universitaires, des jardins botaniques et des organisations non gouvernementales. Les réseaux ne sont pas contraints de suivre un modèle et se prolongent souvent au-delà des frontières sectorielles ou politiques pour mobiliser, de manière plus efficace, des ressources à des fins particulières. Pour de plus petites organisations, la participation à des réseaux offre un moyen direct de contribuer à des projets plus importants, de bénéficier des exercices mutuels de renforcement des capacités et de renforcer leurs compétences. Pour les grandes organisations et agences gouvernementales, les réseaux fournissent des moyens efficaces pour coordonner des projets sur de grandes distances et d'agrèger des observations et des résultats. La majorité des réseaux se forment en fonction des besoins et des possibilités. Plusieurs modèles existent pour les réseaux, allant des efforts informels, parfois transitoires, visant à partager des informations ou collaborer sur des projets spécifiques, aux grandes associations nationales et internationales avec un personnel rémunéré et des secrétariats. Récemment, le concept de grilles, ou réseaux de réseaux, a également été reconnu. Par exemple, le Partenariat mondial pour la conservation des plantes est composé d'une variété de partenaires, dont bon nombre sont eux-mêmes des réseaux. Le progrès de la plupart des quinze autres objectifs de la GSPC dépend du renforcement des réseaux existants ou de la formation de nouveaux réseaux. Par exemple, le développement de modèles à l'aide de protocoles pour la conservation et l'utilisation durable des plantes (Objectif 3) et l'augmentation, en fonction des besoins des pays, du nombre de personnes formées travaillant à la conservation des plantes (Objectif 15) exigent un partage efficace des informations, des ressources et du personnel, dans certains cas, entre des organismes.

Progrès

À maints égards, la GSPC elle-même a été la base du programme de mise en réseau. L'objectif 16 appelle à la création ou au renforcement des réseaux; la



Contribution du réseau TRAMIL¹ à l'implémentation de la GSPC (Photo: Sonia Lagos-Witte)

1 www.rlbbotanica.org

GSPC est à la fois un produit et un facilitateur du réseautage, elle a facilité et renforcé la mise en réseau des organisations à mesure qu'elles répondent à la Stratégie.

La GSPC a été particulièrement efficace dans la création de réseaux trans-sectoriels. Le secteur des jardins botaniques, les organisations impliquées dans le GISP (Programme mondial sur les espèces envahissantes), la FAO, l'IPGRI (Institut international des ressources phylogénétiques), les secteurs des ressources génétiques, le secteur de l'utilisation durable, et la sylviculture sont en communication et partagent des expériences pertinentes aux objectifs. Cet échange a été le cas à tous les niveaux. Des réseaux nationaux et planétaires, et des réseaux intersectoriels à l'intérieur des pays ont été créés ou renforcés grâce à la GSPC.

Cet effort a également catalysé la création de réseaux entre des herbiers, des parcs zoologiques et d'autres organisations qui pourraient ne pas avoir précédemment considéré qu'elles ont un rôle de conservation des plantes. De nombreux réseaux régionaux se sont concentrés sur le renforcement national et régional de la mise en œuvre de la Stratégie, avec quelques points forts, notamment le colloque et l'atelier du Congrès de botanique de l'Amérique latine, à Saint-Domingue, République dominicaine, en juin 2006, pour sensibiliser l'opinion et promouvoir la mise en œuvre nationale de la GSPC dans les pays d'Amérique latine et appuyer le développement d'un

partenariat régional pour la conservation des plantes en Amérique latine (l'Association latino-américaine de botanique et le Partenariat mondial pour la conservation des plantes). D'autres efforts de réseau ont été l'organisation d'un atelier, en décembre 2005, à Bogota, en Colombie, pour les jardins botaniques de l'Amérique latine afin d'élaborer les objectifs de 2010 des jardins botaniques de la région (Association des jardins botaniques latino-américains et caribéens, la BGCI, le Réseau national des jardins botaniques de Colombie et des partenaires).

Dans un domaine très complexe de conservation telles que l'Europe, une coopération efficace est impossible sans la coopération ciblée des réseaux ou des groupes de travail. Planta Europa, le Conseil européen pour la conservation des champignons (ECCF), l'ENSCONET, le Comité européen pour la conservation de la Bryophytes (ECCB) et la nouvelle Association des mycologues de l'Europe (EMA) en sont quelques exemples de coopération pour la conservation des plantes en Europe. Grâce à des liens avec Planta Europa, ils contribuent activement à la mise en œuvre de la Stratégie européenne pour la conservation des plantes.

Futur

Les Parties à la CDB devraient continuer à désigner des points focaux nationaux et encourager la participation d'un large éventail de secteurs dans la réalisation des objectifs de la GSPC. Environ un tiers des Parties ont, à ce stade, désigné des points focaux nationaux de la GSPC.

Le Partenariat mondial pour la conservation des plantes est particulièrement important pour la GSPC, il est par définition lui-même un réseau. En tant que composante clé de l'organe de coordination de la GSPC, le partenariat encourage et fait la promotion de la réalisation de tous les objectifs. Les progrès se poursuivront dans des réseaux électroniques, et de nouveaux outils font leur apparition, tels que des sites Web de réseautage social et professionnel, mais l'accès à ces outils reste limité ou inexistant dans de nombreuses zones.

La GSPC fournit un point d'entrée à des milliers d'institutions pour participer à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique. La Stratégie continuera de fournir un moyen d'impliquer des professionnels de la conservation, des scientifiques et la société civile dans un programme participatif où les contributions de tous sont importantes.



Partage d'expériences dans la conservation des plantes entre les Royaume-Uni et la Chine à l'Institut botanique de Beijing (Photo: Stella Simiyu)

La mise en réseau pour compléter la Liste rouge des données des plantes de l'Afrique du Sud

Tel que décrit dans l'objectif 2, l'Institut national de la biodiversité de Afrique du Sud a récemment achevé l'évaluation de l'état de conservation des 20.476 taxons végétaux qui s'y produisent. L'évaluation a été menée en collaboration constante avec 169 botanistes et elle a coûté \$ 570.000. On estime qu'il est possible d'évaluer une flore d'environ 20.000 espèces de plantes sur une période de cinq ans si trois botanistes chevronnés et deux employés de soutien travaillent à temps plein. Cette expérience montre qu'il est possible de faire l'évaluation globale de la conservation de tous les taxons dans une flore très diversifiée, si les personnes et les ressources financières sont disponibles. Des données électroniques sur les herbiers telles que celle développées par la Chine aideraient grandement à accélérer les évaluations de la conservation. En outre, l'information sur la couverture spatiale des terres est essentielle pour déterminer les menaces aux espèces.



Drosanthemum micans, une plante sur la Liste rouge de l'Afrique du Sud (Photo: Karoo Desert NBG).

Le Partenariat mondial pour la conservation des plantes - www.plants2010.org

Le Partenariat mondial pour la conservation des plantes (GPPC) est une initiative volontaire qui rassemble des organisations internationales, régionales et nationales pour contribuer à la mise en œuvre de la GSPC. Le GPPC a été lancé en février 2004 lors de la septième réunion de la Conférence des Parties de la CDB à Kuala Lumpur, en Malaisie, et elle comprend désormais 34 institutions et organisations membres, de part le monde, ayant des programmes de conservation des plantes. Le partenariat vise à relier des initiatives existantes pour la conservation des plantes, identifier les lacunes et promouvoir la mobilisation des ressources nécessaires. Un objectif majeur est de fournir l'assistance pratique, le soutien et l'encadrement technique pour la mise en œuvre de la GSPC, qui est appuyée par un secrétariat assuré par le BGCI.

Des activités organisées ou soutenues par le Partenariat comprennent:

- Le soutien au développement de stratégies nationales de conservation des plantes;
- L'organisation de cours régionaux de formation en conservation des plantes;
- Le développement des objectifs de 2010 relatifs à la GSPC aux niveaux national et autres (par exemple les jardins botaniques) ;
- La réalisation d'évaluations de conservation des plantes aux niveaux national, régional et mondial ;
- L'identification et la définition de critères pour des zones importantes pour la diversité végétale ;
- La mise au point de projets, à tous les niveaux, pour la conservation et l'utilisation durable des plantes menacées et leurs habitats ;
- Le travail vers la réalisation d'une liste de toutes les espèces végétales connues ;
- La création de réseaux;
- L'organisation d'initiatives de sensibilisation et d'éducation du public ;
- La participation au mécanisme de coordination de la GSPC, y compris l'organisation de réunions du Groupe de liaison de la GSPC ;
- La traduction de la brochure de la GSPC dans les principales langues du monde.

En Octobre 2005, la 1^{ère} Conférence du GPPC a eu lieu à Dublin, en Irlande afin de discuter des progrès de la GSPC (Compte rendu de la conférence sur www.botanicgardens.ie). Le GPPC a également contribué à une révision en profondeur de la GSPC en 2008 en préparation de ce Rapport sur la conservation des plantes et contribuera à la discussion sur les options pour la GSPC au-delà de 2010.



Conférence du GPPC au jardin botanique national de l'Irlande, octobre 2005. Crédit: Jardin botanique national de l'Irlande

ANNEXE 1

RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR SBSTTA 12

EXAMEN APPROFONDI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES

1. À l'issue de son examen approfondi de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et se fondant sur une documentation générale, l'information d'experts et des dialogues scientifiques, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques porte les messages clés suivants à l'attention de la neuvième Réunion de la Conférence des Parties:
 - a) D'une manière générale, la Stratégie mondiale a constitué un cadre utile afin d'harmoniser et de réunir différents programmes et initiatives concernant la conservation des plantes, tant au niveau national que régional;
 - b) La Stratégie mondiale a notamment réussi à stimuler l'engagement des communautés botaniques et des communautés associées envers les travaux de la Convention sur la diversité biologique par le biais, entre autres, de la mise en place de réseaux nationaux, régionaux et internationaux, qui incluent, entre autres, le Partenariat mondial pour la conservation des plantes, créé lors de la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention;
 - c) L'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire a donné une raison supplémentaire d'appliquer la Stratégie, y compris au niveau national, afin d'assurer l'accès aux ressources végétales et aux services qu'ils procurent et de permettre aux communautés de continuer à profiter des avantages de l'utilisation de la diversité végétale, notamment aux fins de nourriture, de médicaments, de combustibles, de fibres, de bois et autres utilisations;
 - d) L'application de la Stratégie peut être utilisée dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement, plus particulièrement la réduction de la pauvreté (objectif 1), le combat contre les maladies (objectif 6) et l'assurance d'un environnement durable (objectif 7);
 - e) Des progrès ont été réalisés pour parvenir aux objectifs suivants : objectif 5 (assurer la protection de 50 pour cent des zones les plus importantes en matière de diversité végétale), objectif 8 (6 pour cent des espèces végétales menacées dans des collections ex situ, de préférence situées dans leur pays d'origine, dont 10 pour cent font l'objet de programmes de récupération et de restauration), objectif 9 (70 pour cent de la diversité génétique des cultures et des autres principales espèces végétales à valeur socio-économique sont conservées, et les connaissances locales et autochtones connexes préservées), objectif 11 (aucune espèce de flore sauvage n'est menacée par le commerce international), objectif 14 (intégrer aux programmes de communication, d'éducation et de sensibilisation du public un élément soulignant l'importance de la diversité végétale et la nécessité de la préserver);
 - f) Des progrès limités ont toutefois été réalisés concernant les objectifs suivants : objectif 1 (une liste de travail, largement accessible, des espèces végétales connues, constituant un pas vers une flore mondiale complète), objectif 2 (une évaluation préliminaire de l'état de conservation de toutes les espèces végétales connues, aux niveaux national, régional et international), objectif 4 (au moins 10 pour cent de chacune des régions écologiques de la planète effectivement conservées), objectif 6 (au moins 30 pour cent de terres productives gérées dans le respect de la conservation de la diversité végétale), objectif 10 (instauration de plans de gestion visant au moins 100 des principales espèces exotiques envahissantes menaçant les plantes, les communautés végétales, ainsi que les habitats et écosystèmes associés), objectif 12 (30 pour cent des produits d'origine végétale proviennent de sources gérées de façon durable) et objectif 15 (augmenter, en fonction des besoins des pays, le nombre de personnes formées travaillant à la conservation des plantes à l'aide de moyens appropriés en vue d'atteindre les objectifs de la présente Stratégie);
 - g) L'objectif 3 n'a pas été complètement atteint (élaboration de modèles à l'aide de protocoles pour la conservation et l'utilisation durable des plantes, fondés sur la recherche et les expériences de terrain), notamment en ce qui concerne l'élaboration d'outils et de protocoles pour les objectifs de la Stratégie pour lesquels des progrès limités ont été observés;
 - h) Les efforts prodigués pour atteindre l'objectif 7 (60 pour cent des espèces menacées conservées in situ) ont été limités par le manque de progrès réalisés dans le cadre de l'objectif 2 : ce dernier fournit en effet les données de référence nécessaires pour parvenir à l'objectif 7;
 - i) Les obstacles rencontrés dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale au niveau national incluent : un manque d'intégration institutionnelle,

- un manque de généralisation, et des politiques et cadres juridiques inadéquats au niveau de la planification; sur le plan opérationnel, les obstacles incluent le manque de capacité taxonomique, le manque de données (taxonomie, biologie et conservation), d'outils et de technologies, une coopération et une coordination insuffisantes entre les secteurs, et des ressources financières et humaines limitées;
- j) Les enjeux en émergence concernant les changements environnementaux mondiaux, notamment les conséquences des changements climatiques et les charges en nutriments, peuvent être abordés en atteignant les objectifs existants.
2. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques recommande que la neuvième Réunion de la Conférence des Parties:
- a) Prie instamment les Parties qui ne l'ont pas encore fait :
- i) De désigner des correspondants nationaux de la Stratégie;
- ii) D'élaborer des stratégies nationales et/ou régionales pour la conservation des plantes comprenant des objectifs, s'il y a lieu, relevant des stratégies nationales pour la diversité biologique, des plans d'action et d'autres plans d'action et politiques nationales et régionales pertinentes, dans le cadre du but plus général d'atteindre l'objectif de 2010 pour la diversité biologique et les Objectifs du millénaire pour le développement pertinents;
- b) Recommande que les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes envisagent :
- i) D'examiner des activités visant à parvenir à une amélioration de la mise en œuvre de la Stratégie, notamment de ses objectifs 1, 2, 3, 4, 6, 7, 10, 12 et 15;
- ii) De fournir des informations supplémentaires sur les progrès réalisés pour atteindre les objectifs de la Stratégie, s'il y a lieu, incluant des données quantitatives et des informations supplémentaires provenant d'autres secteurs et processus, tels que les secteurs forestier et agricole, afin que les futurs examens de l'application de la Stratégie révèlent de meilleurs résultats;
- c) Envisage le développement de la Stratégie au-delà de l'horizon 2010, notamment en examinant les objectifs actuels. Cet exercice pourrait être réalisé dans le contexte plus vaste du plan stratégique, dans le cadre de l'élaboration plus poussée de la Convention au-delà de 2010, en tenant compte des priorités nationales, des capacités et des différences dans la diversité végétale entre les pays;
- d) Prie le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Partenariat mondial pour la conservation des plantes et les organisations compétentes :
- i) D'élaborer une pochette de documentation aux termes du paragraphe 7 de la décision VII/10 de la Conférence des Parties, qui décrit, entre autres, les outils et les expériences qui peuvent aider à améliorer l'application de la Stratégie à l'échelle nationale, infrarégionale et régionale. La pochette de documentation devra être offerte dans toutes les langues des Nations Unies, sur support électronique et sur papier, avec la possibilité de rendre éventuellement la version électronique interactive.
- ii) De favoriser l'élaboration de programmes d'optimisation des ressources, de transfert technologique et de soutien financier pour aider les pays en développement, surtout les pays les moins développés, les petits États insulaires en développement et les pays à économie en transition à assurer l'application efficace ou à améliorer l'application de la Stratégie;
- iii) D'identifier des outils régionaux pour l'échange d'information et l'optimisation des ressources.
- e) Exprime sa reconnaissance à Botanic Gardens Conservation International pour avoir affecté provisoirement un Administrateur de programme au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique afin de contribuer à l'application de la Stratégie.
3. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques demande au Secrétaire exécutif d'élaborer, avant la neuvième Réunion de la Conférence des Parties, en collaboration avec le Partenariat mondial pour la conservation des plantes, le centre mondial de surveillance de la conservation-PNUE et les organisations compétentes, en tenant compte des contributions des Parties, des autres gouvernements et des parties prenantes compétentes, un «rapport périodique sur la conservation des plantes» qui fournirait des perspectives sur la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et servirait d'instrument de communication et de sensibilisation sur l'application de la Stratégie.

ANNEXE 2: NOTE D'INFORMATION DE LA COP 9 CONCERNANT LE RAPPORT SUR LA CONSERVATION DES PLANTES



CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/COP/9/INF/25
5 mai 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES A LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Neuvième réunion
Bonn, 19-30 mai 2008
Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire *

RAPPORT SUR LA CONSERVATION DES PLANTES

Un examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (GSPC)

Note du Secrétaire exécutif

1. Dans la décision VII/31, sur son programme de travail pluriannuel d'ici 2010, la Conférence des Parties a décidé d'examiner la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (GSPC) comme une question pour un examen en profondeur à sa neuvième réunion. En préparation, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) a effectué un examen de la GSPC. Lors de sa douzième réunion, le SBSTTA a examiné en profondeur la mise en œuvre de la GSPC et a adopté la recommandation XII / 2, pour examen par la Conférence des Parties.

2. Le paragraphe 3 de la recommandation demande au Secrétaire exécutif d'élaborer, d'ici la neuvième réunion de la Conférence des Parties, en collaboration avec le Partenariat mondial pour la conservation des plantes, le Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE et les organisations pertinentes, et en tenant compte des contributions des Parties, des autres gouvernements et des parties prenantes, un « Rapport sur la conservation des plantes », qui pourrait apporter des contributions à la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GB03) et servir en tant qu'outil de communication et de sensibilisation sur la mise en œuvre de la Stratégie.

3. En conséquence, le Secrétaire exécutif a le plaisir de distribuer ci-joint, pour information des participants à la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, le « Rapport sur la conservation des plantes: un examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (GSPC) ».

4. Le Rapport sur la conservation des plantes décrit les progrès accomplis à ce jour, de 2002 à 2008. Le rapport souligne également l'urgence des défis et certaines priorités pour la mise en œuvre jusqu'en 2010, ainsi que de fournir un contexte et une raison pour d'autres initiatives mondiales dans la conservation au-delà de 2010

* UNEP/CBD/COP/9/1.

Afin de réduire au minimum les impacts sur l'environnement des processus du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général en faveur d'une ONU sans effet sur le climat, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

ANNEXE 3: DÉCISION IX/3 DE LA COP 9

STRATÉGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES

La Conférence des Parties,

Ayant examiné les résultats de l'examen approfondi de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes effectué par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ainsi que les principaux messages émanant de l'examen tels qu'ils ont été transmis à la Conférence des Parties par l'Organe subsidiaire dans le paragraphe 1 de sa recommandation XII/2 (UNEP/CBD/COP/9/2, annexe),

Notant que la Stratégie mondiale a stimulé la participation des communautés botaniques et de conservation des plantes aux travaux de la Convention, en créant notamment des réseaux nationaux, régionaux et mondiaux, en particulier le Partenariat mondial pour la conservation des plantes,

1. Exhorte les Parties qui ne l'ont pas encore fait à :

- a) désigner des correspondants pour cette stratégie; et
- b) formuler des stratégies nationales et/ou régionales pour la conservation des plantes avec des objectifs selon que de besoin, y compris dans le contexte des stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique et autres politiques et plans d'action régionaux dans le cadre des plans élargis pour atteindre l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et les objectifs du Millénaire pour le développement pertinents.

2. Exhorte les Parties et invite les autres Gouvernements et organisations concernées à mettre davantage à exécution :

- a) des activités pour réaliser la mise en œuvre renforcée de la stratégie, en particulier ses objectifs 1, 2, 3, 4, 6, 7, 10, 12 et 15, notamment en communiquant avec d'autres secteurs concernés que les communautés botaniques et de conservation des plantes; et
- b) en fournissant, s'il y a lieu, des informations additionnelles sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie, y compris des données quantitatives et des informations d'autres secteurs et processus comme la sylviculture et l'agriculture, en vue de renforcer les futures révisions de la mise en œuvre de la stratégie.

3. Décide d'envisager la formulation et la mise en œuvre plus approfondies de la stratégie au delà de 2010, à la lumière des défis environnementaux actuels et émergents pour la diversité des plantes dans le contexte élargi du nouveau plan stratégique au-delà de 2010 et conformément à celui-ci, compte tenu des priorités, des capacités et des différences nationales qui caractérisent la diversité des plantes entre les pays.

4. Prie l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de soumettre, avant la dixième réunion de la Conférence des Parties, des propositions en vue d'une mise à jour consolidée de la Stratégie mondiale, compte tenu du rapport sur la conservation des plantes, de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, du quatrième rapport national et des contributions additionnelles du Partenariat mondial pour la conservation des plantes et d'autres organisations concernées.

5. Prie en outre l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d'envisager la révision de la mise en œuvre des objectifs 3, 6, 9, 11, 12 et 13 qui ont trait à l'utilisation durable de la diversité des plantes, lorsqu'il entreprend l'examen approfondi des travaux effectués sur l'utilisation durable avant la dixième réunion de la Conférence des Parties.

6. Prie le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Partenariat mondial pour la conservation des plantes et autres organisations concernées :

- a) d'élaborer une boîte à outils pratiques et faciles à utiliser, conformément au paragraphe 7 de la décision VII/10 de la Conférence des Parties, qui décrit entre autres choses les outils et les expériences qui peuvent aider à améliorer la mise en œuvre aux niveaux national, sous-régional et régional de la stratégie. Cette boîte à outils devrait être mise à disposition dans toutes les langues des Nations Unies, sous forme imprimée et électronique, avec la possibilité de rendre la version électronique interactive dans le long terme;

- b) d'identifier des outils régionaux pour l'échange d'informations et le renforcement des capacités;

- c) de publier le rapport sur la conservation des plantes (UNEP/CBD/COP/9/INF/25) dans toutes les langues des Nations Unies afin d'en faire un outil de communication sur la mise en œuvre de la stratégie et de sensibilisation à celle-ci;

- d) de catalyser le renforcement des capacités, le transfert de technologies et les programmes de soutien financier pour aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays à économie en transition, y compris ceux qui ont des niveaux élevés de diversité biologique et sont des centres d'origine, à mettre en œuvre efficacement la stratégie ou à en renforcer la mise en œuvre; et

- e) de coordonner des ateliers régionaux avec le soutien des Parties et d'autres organisations concernées sur la mise en œuvre de la stratégie mondiale pour la conservation des plantes, moyennant les ressources nécessaires et d'inclure la stratégie mondiale dans l'ordre du jour des ateliers régionaux pour les stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique et de compiler ces résultats, notamment une évaluation des besoins de capacité pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques;

7. Prend acte des travaux réalisés par le Partenariat mondial pour la conservation des plantes, le Centre mondial de surveillance de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement, d'autres organisations et le Secrétaire exécutif en vue de l'élaboration du rapport sur la conservation des plantes, exprime sa reconnaissance au Gouvernement de l'Irlande pour avoir préparé ce rapport ce rapport et exprime en outre sa reconnaissance à Botanic Gardens Conservation International pour avoir détaché un fonctionnaire de programme au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique afin d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie.

8. Exhorte les donateurs et autres organisations à financer la mise en œuvre de la stratégie aux niveaux national et régional.

Publié par:



**Convention sur
la diversité biologique**

LE SECRETARIAT DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

413 Rue St Jacques, Bureau 800
Montréal, QC H2Y 1N9 Canada
Tél.: +1 514 288 2220
Fax: + 1 514 288 6588
Courriel: secretariat@cbd.int

Avec la participation de

**BOTANIC GARDENS CONSERVATION
INTERNATIONAL**



BGCI

Plants for the Planet

et



Comhshaol, Oidhreachta agus Rialtas Áitiúil
Environment, Heritage and Local Government

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU PATRIMOINE ET DES
COLLECTIVITÉS LOCALES DE L'IRLANDE**